

OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

(40^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

2^e séance du mardi 29 octobre 1985

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. **Loi de finances pour 1986 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3621).

Education nationale (*suite*)

MM. Hermier,
René Haby,
Pinard,
Guyard,
M^{me} Missoffe,
MM. Monternole,
Louis Lareng,
Paul Chomat,
Metzinger,

MM. Colonna,
Sueur,
Hage,
M^{mes} Lecuir,
Eliane Provost,
MM. Ligot,
Didier Chouat.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Dotation globale de fonctionnement.** - Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire (p. 3638).
3. **Ordre du jour** (p. 3639).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN, vice-président

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1986

(DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1986 (n^{os} 2951, 2987).

EDUCATION NATIONALE (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de l'éducation nationale, du secrétariat d'Etat chargé des universités et du secrétariat d'Etat chargé de l'enseignement technique et technologique.

Ce matin, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits.

La parole est à M. Hermier.

M. Guy Hermier. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, monsieur le secrétaire d'Etat chargé de l'enseignement technique et technologique, mesdames, messieurs les députés, dans la sagesse populaire, il est convenu qu'au royaume des aveugles les borgnes sont rois.

Ce dicton, monsieur le ministre, caractérise fort bien le projet de budget de l'éducation nationale que vous nous présentez pour 1986.

Vous faites grand cas, en effet, de la prétendue priorité que le budget de l'Etat accorderait à la formation des hommes. Mais que vaut cette priorité lorsqu'elle prend pour référence les autres dépenses de l'Etat qui, dans leur quasi-totalité, subissent cette année de graves amputations, voire une régression absolue ?

C'est par rapport aux besoins réels de la nation qu'il faut se situer. Et là, monsieur le ministre, votre projet de budget ne fait pas le compte et ne saurait par conséquent recueillir l'approbation du groupe communiste. Il prolonge en effet une politique qui, depuis maintenant trois ans, a mis à nouveau l'école à l'heure de l'austérité.

On le voit clairement au fait que le budget de l'éducation nationale qui représentait, hors pensions, 3,60 p. 100 du produit intérieur brut en 1983, n'en représentait plus que 3,50 p. 100 en 1984 et 3,30 p. 100 en 1985. Pour ne prendre qu'un exemple, la dépense publique d'enseignement du ministère de l'éducation nationale par étudiant, calculée en francs 1984, s'évaluait à 28 700 F en 1968, à 22 000 F en 1980, à 20 200 F en 1984, à 18 800 F en 1985. Elle sera de 18 400 F en 1986.

Ainsi, au moment où abondent les discours gouvernementaux sur l'importance de la formation des jeunes pour moderniser le pays, on assiste à une régression de la part des

richesses créées consacrée à la formation initiale. C'est pourquoi, monsieur le ministre, je vous en prie, cessez de discourir sur une priorité qui n'existe pas et parlons des réalités.

La réalité, c'est tout d'abord que votre budget n'a pas échappé aux austères ciseaux de votre collègue des finances. Dans sa note de présentation des différents budgets, on peut lire : « En matière de fonctionnement général, les services de l'éducation nationale sont appelés à contribuer à l'effort de rigueur demandé à l'ensemble du secteur public. » Et de préciser : « Aussi est-il prévu de supprimer en 1986 1 600 emplois de non-enseignant. »

Déjà, en cette rentrée 1985, les 1 000 créations d'emplois d'enseignant dans le second degré ont été pour une part compensées, si l'on peut dire, par 771 suppressions de postes de non-enseignant.

Pour la prochaine rentrée, les 3 300 créations annoncées résulteront pour moitié d'un même et inadmissible système de redéploiement des moyens, notamment dans l'enseignement supérieur.

La répartition par ordre d'enseignement des postes créés appelle par ailleurs quelques remarques.

Vous n'hésitez pas, monsieur le ministre, à proclamer que l'essentiel de la carrière scolaire des enfants se joue dès l'école primaire, et même dès la maternelle. Tous les travaux des meilleurs spécialistes de l'éducation le montrent en effet : c'est dès les premières années de scolarisation que peuvent être le mieux, le plus efficacement combattues les conséquences pour l'enfant d'un environnement socioculturel défavorable. Cet effort est aujourd'hui d'autant plus indispensable que la politique économique et sociale de votre Gouvernement a pour résultat de détériorer encore plus cet environnement pour les enfants déjà les plus défavorisés.

Or c'est le moment que vous choisissez pour ne créer aucun poste d'instituteur ou d'institutrice. Vous invoquez la baisse démographique. Mais pour être réelle à l'échelle nationale, elle n'en est pas moins répartie de façon tout à fait inégale selon les régions, les départements, les villes. Et pourtant, de savants calculs, on l'a vu lors de cette dernière rentrée, vont vous permettre de « justifier » là aussi des redéploiements, des fermetures de classes, ou la multiplication de classes à plusieurs cours, avec comme conséquence inévitable, l'aggravation des échecs scolaires. Toutes vos proclamations sur le « lire-écrire-compter » trouvent ici leurs limites réelles.

Surtout lorsque vous prolongez cette orientation désastreuse dans les collèges où - toujours en prétextant une baisse d'effectifs que vous chiffrez à 52 000 élèves - vous ne créez, là encore, aucun poste d'enseignant. Vous auriez pu, vous auriez dû profiter de cette situation pour améliorer l'encadrement et réduire les effectifs par classe, afin de développer la lutte contre les retards et les échecs qui frappent particulièrement les enfants de milieu modeste.

D'après les statistiques publiées par vos services et concernant les enfants entrés en sixième en 1980, il apparaît que 90 p. 100 des enfants de cadres supérieurs et d'enseignants sont entrés normalement en quatrième au cours de l'année scolaire 1983-1984, pour 70 p. 100 d'enfants d'employés et 60 p. 100 d'enfants d'O.S. et de salariés agricoles. Il est vrai qu'un colloque du parti socialiste, tenu en mai dernier, a estimé que la baisse des effectifs n'avait aucun effet sur la sélection sociale.

Vous cherchez par ailleurs à faire oublier l'absence de postes nouveaux d'enseignant dans le primaire et les collèges en affichant bien haut la création de plus de 1 800 emplois de professeur de lycée. Si nous prenons acte de ce fait, force cependant est de constater que ce volume de créations est sans commune mesure avec les besoins. Vous attendez

36 400 élèves de plus dans les lycées à la prochaine rentrée. L'an dernier vous en attendiez 32 800 supplémentaires, il en est arrivé 40 500. Vos prévisions risquent d'être encore au-dessous de la réalité, et vos 1 800 postes suffiront à peine à maintenir la situation actuelle, caractérisée par la montée brutale des effectifs par classe, notamment en seconde.

Monsieur le ministre, il faudrait, d'après les organisations syndicales d'enseignants, 10 000 professeurs simplement pour rattraper le retard accumulé depuis cinq ans. Pour en revenir au nombre moyen d'élèves par division tel qu'il était en 1980-1981, il faudrait créer 2 200 divisions de plus dans les collèges et 1 200 dans les lycées. Vous êtes loin, bien loin du compte. Certes, la ségrégation sociale a déjà accompli l'essentiel de son œuvre avant l'entrée en seconde. Il reste que ce seront, une fois de plus, les mêmes qui feront les frais de ces effectifs surchargés.

Dans ces conditions, comment ne pas prendre - permettez-moi l'expression - pour de la poudre aux yeux l'objectif que vous affichez de conduire, d'ici à l'an 2000, 80 p. 100 des jeunes au niveau du baccalauréat, ce qui nécessiterait, d'après ce qu'on affirme à votre ministère, le recrutement rapide de 60 000 enseignants et la construction de 400 lycées ?

Sans même aller si loin, vous avez fait voter par votre groupe parlementaire une loi de programme sur l'enseignement technologique et professionnel qui affiche - au moins en apparence - des objectifs ambitieux. Or, votre budget ne prévoit la création que de 158 postes d'enseignant. C'est bien peu puisque ces postes ne suffiront même pas à pourvoir les dix I.E.P. prévus pour la prochaine rentrée.

Dans le même temps, le budget du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle affecte 4 450 millions de francs au développement des T.U.C. et des stages d'insertion sociale et professionnelle chers à M. Chotard.

M. Freddy Deschaux-Beaume. Et les stages Rignut ?

M. Guy Harmier. L'accroissement de ces crédits indique qu'il ne s'agit pas d'une mesure transitoire, mais de la structuration d'un véritable système parallèle au service public d'éducation nationale. Or comment ne pas remarquer que ces 4 450 millions de francs correspondent environ à la création de 30 000 emplois de professeur certifié dans le service public d'éducation nationale ?

Ainsi, monsieur le ministre, vous allez recruter des T.U.C. dans votre ministère, mais ailleurs aussi, et développer des stages sans débouchés, alors que vous supprimez des emplois de non-enseignant et que vous accumulez des retards considérables dans le recrutement des enseignants qualifiés.

Votre projet de budget n'est donc pas seulement marqué du sceau de l'austérité ; il constitue aussi un instrument efficace d'aggravation de la ségrégation sociale dans l'ensemble du système éducatif, comme on peut encore le mesurer au fait que les bourses et aides sociales n'augmenteront que de 1,65 p. 100 dans le second degré, de 3,17 p. 100 dans le supérieur ou de 2,45 p. 100 pour les crédits d'aide sociale en faveur des étudiants, ce qui est bien en dessous du taux réel de l'inflation. Et je ne parle pas de la suppression de la subvention de l'Etat au régime de sécurité sociale des étudiants.

Une autre caractéristique de votre projet de budget est qu'au redéploiement des moyens à l'intérieur du service public d'éducation vient s'ajouter le transfert de charges vers les collectivités territoriales, régions, départements et communes.

L'année 1986 sera l'année du transfert de certaines compétences de l'Etat vers ces collectivités. Mais les moyens ne suivent pas. Ainsi, les subventions de fonctionnement des établissements du second degré transférées aux collectivités territoriales n'augmentent que de 4,17 p. 100. Autrement dit, les crédits alloués stagnent en francs constants et, dans le meilleur des cas, ils ne feront que reconduire ceux de 1985. De plus, les sommes transférées aux communes pour la prise en charge de l'indemnité de logement des instituteurs augmentent moins que le taux d'inflation, autrement dit elles baissent en francs constants.

Autre exemple. Vous envisagez, monsieur le ministre, dans le cadre de vos projets de réforme des lycées, de développer des études dirigées pour les jeunes en difficulté. Ce serait une bonne mesure. Mais vous prévoyez d'en demander le financement aux collectivités locales.

Enfin, les crédits destinés, dans le cadre de la décentralisation, aux constructions, aux équipements lourds et à la maintenance des établissements du second degré sont largement insuffisants et ne permettront pas aux collectivités locales de commencer à rattraper les retards accumulés dans la construction d'établissements neufs et dans l'entretien de ceux existants.

Austérité, redéploiement des moyens, transferts de charges, accentuation de la ségrégation sociale. A lire ainsi votre projet de budget, je ne dirai surtout pas, monsieur le ministre, que vous affichez de bonnes intentions, que vous avez de bonnes idées ou que vous préparez de bonnes réformes, mais que vous n'avez malheureusement pas les moyens de votre politique, compte tenu des contraintes budgétaires imposées par la rigueur des temps.

Non, monsieur le ministre ! Vous avez le budget de votre politique, un budget parfaitement cohérent avec l'ensemble des orientations de la politique économique et sociale de votre gouvernement. Le *Wall Street Journal* écrivait à ce propos que le projet de budget de l'Etat pour 1986 « traduit un renversement presque complet de la politique des socialistes depuis leur arrivée au pouvoir en 1981 ». C'est particulièrement vrai pour l'éducation nationale, dont le budget marque cette rupture.

Certes, monsieur le ministre, vous n'hésitez pas à monopoliser les médias - vous l'avez fait ce matin encore à cette tribune - afin de multiplier les déclarations sur l'importance de la formation pour moderniser le pays ou sur la nécessité d'assurer à chacun l'égalité des chances et de doter la République d'une école forte et de qualité, qui réhabilite les valeurs de la connaissance, du travail et de l'effort.

Mais qu'en est-il dans les faits ? Dans les faits, c'est l'austérité budgétaire dont je viens de parler. Dans les faits, c'est un véritable coup d'arrêt porté au mouvement de démocratisation que les besoins et les luttes ont imposé ces dernières décennies. Vous aimez, monsieur le ministre, à parler - vous avez repris la formule ce matin à cette tribune - d'« élitisme républicain ». Mais l'abandon, car il s'agit bien d'un abandon, de l'expérience pourtant bien timide des zones d'éducation prioritaire, le fait de renoncer à donner une véritable formation à ces 200 000 jeunes qui sortent de l'école sans qualification réelle et sont de plus en plus voués aux T.U.C., aux emplois précaires ou tout simplement au chômage, le renforcement - sous prétexte de développer, ce qui est nécessaire, et d'élever la formation professionnelle et technologique - des filières et des cloisonnements ségrégatifs, la remise en cause de l'engagement un moment pris par votre gouvernement d'élever, d'améliorer et d'unifier la formation de tous les enseignants, la sélection de plus en plus féroce dans l'enseignement supérieur, sélection que traduisent les chiffres, tout cela ne fait que renforcer l'organisation ségrégative de notre système éducatif.

C'est si vrai que le parti socialiste, là encore, théorise désormais cette régression en affirmant, lors d'un récent colloque : « la ségrégation étant inévitable, mieux vaut la reconnaître publiquement et en changer les données. »

Certes, comme le patronat, vous ne pouvez pas ne pas tenir compte des besoins incompressibles de qualification qui se font jour et de l'aspiration des jeunes à bénéficier d'une formation moderne et de qualité. Mais, au nom de l'élitisme, et parce que votre objectif n'est pas de former pour sortir de la crise, vous tentez d'y répondre en aménageant, voire en accentuant les structures ségrégatives et étroitement cloisonnées du système éducatif, alors qu'une refonte démocratique de tous les ordres d'enseignement, de leurs rapports entre eux, s'impose de plus en plus comme une condition de la réussite d'un enseignement de masse et de qualité.

Cela est d'autant plus grave que le Président de la République reprend à son compte les propositions du Collège de France de désectorisation des établissements scolaires et prône ouvertement la soumission de l'enseignement à la loi du marché et de la concurrence. Si l'on poursuit dans cette voie, ne vous en déplaît ce sont la déréglementation et le démantèlement du service public d'éducation nationale - ce vieux rêve, il est vrai, cher à la droite - qui se profilent à l'horizon.

Monsieur le ministre, vous pouvez occasionnellement faire référence aux valeurs de gauche pour habiller votre politique ou mettre quelque vigueur, comme vous l'avez fait ce matin, à dénoncer les projets de la droite, effectivement dangereux sur l'essentiel, mais plus grand-chose ne différencie ce qui se

met progressivement en place dans l'éducation nationale de ce qui se passait du temps de la droite ou de ce qu'elle entend faire demain.

On comprend mieux dans ces conditions que vous ayez affirmé dans votre conférence de presse de rentrée : « J'ai la conviction que, quels que soient les résultats des élections législatives, des options fermes ont été prises ». Et *Le Monde* de préciser : « que le projet du ministre soit poursuivi par les mêmes ou par d'autres ». J'ajouterai : ou par les deux ensemble.

N'est-ce pas Raymond Barre qui vient de vous répondre en des termes fort élogieux : « Je suis très heureux de voir que M. Chevènement est en train de réincarner Jules Ferry. Je souhaite seulement qu'il maintienne cette ligne, craignant toujours l'ostentation dans le retournement. » Et d'ajouter : « Beaucoup d'initiatives de M. Chevènement, succédant à M. Savary, avaient déjà été prises par M. Beullac quand il était ministre de l'éducation. » Qu'il est loin le temps, monsieur le ministre et cher camarade, où, contre cette droite-là, du moins dans les mots, vous mettiez la main à un certain programme qui s'appelait, je crois, « Changer la vie » !

Nous, nous n'avons pas renoncé à changer la vie, et, pour cela, à changer, à moderniser, à transformer, à développer l'école. (*Rires et interruptions sur les bancs des socialistes.*)

M. Jean Giovannelli. Relisez votre discours de 1983 !

M. Guy Hermler. Les faits sont là. Il faut voir les réalités en face et écouter certains débats comme celui de dimanche soir.

C'est pourquoi nous appelons les enseignants, les parents, les jeunes, et avec eux ces forces immenses qui ont su faire prévaloir des solutions de progrès dans l'école, à un effort de lucidité, d'action et de rassemblement.

Nous les appelons à ne pas s'en remettre à la fatalité, à ne pas subir la crise, comme les enseignants des L.E.P., ceux des lycées et des collèges ainsi que les professeurs d'éducation physique en ont donné l'exemple. la semaine passée, par leurs luttes.

Nous les appelons à refuser le choix que vous avez fait de réduire les investissements et les emplois dans les services publics pour multiplier les aides et les subventions qui nourrissent les profits et les spéculations financières. L'expérience le montre : comme hier, cette politique aggrave la crise des services publics en même temps qu'elle casse l'emploi et le développement national, qu'elle conduit le pays au déclin.

C'est pourquoi le groupe communiste votera contre votre budget, convaincu qu'il faut impérativement inverser cette logique. Les dépenses publiques, notamment pour la formation des hommes, ne sont pas un coût qu'il faudrait réduire par temps de crise mais au contraire un investissement à développer pour l'emploi qualifié et une croissance nouvelle.

Nous appelons à porter audacieusement en avant les tâches de formation des hommes et par conséquent les missions fondatrices de l'enseignement public, à élever la lutte contre la ségrégation sociale et l'échec scolaire au rang de condition décisive du développement national, à démocratiser et rénover profondément le service public dans son organisation, son contenu, ses méthodes, son ouverture sur la vie économique, sociale et culturelle, à élever et unifier la formation des enseignants dont la fonction doit être revalorisée, à arracher enfin l'investissement éducatif dont nous discutons aujourd'hui à la logique d'austérité du grand capital pour le mettre enfin au service de la jeunesse de la nation. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. René Haby.

M. René Haby. Monsieur le ministre, permettez-moi une brève remarque préalable au sujet d'une expression que vous avez employée ce matin. Je n'ai pas voulu vous interrompre, mais j'estime que j'aurais été en droit de le faire.

Vous avez parlé de la suppression de l'instruction civique en 1977. J'imagine que vous ne parlez pas de l'instruction civique donnée à l'école primaire, puisqu'elle a été supprimée en 1969, et que vous pensiez à celle qui est dispensée dans les collèges. Je vous prie donc de consulter les programmes de ces derniers ; vous vous rendrez compte que l'instruction civique est bien inscrite au programme depuis 1977.

Venons-en au budget qui nous intéresse. La plupart des rapporteurs ont exprimé leur satisfaction de voir le budget de l'éducation nationale échapper à la rigueur des temps.

Que l'on me permette de freiner quelque peu leur enthousiasme en citant, moi aussi, quelques chiffres.

Pour le premier et le second degrés, les crédits d'intervention publique et ceux mis à la disposition des services s'élevaient à 162 milliards de francs, sur lesquels 133 milliards de francs couvrent les dépenses de personnel.

Or, compte tenu de la balance des suppressions et des créations d'emplois on n'enregistrera au total, à la fin de 1986, que 330 emplois nouveaux, soit une progression de l'ordre de 0,4 p. 1 000.

L'essentiel de l'effort est donc consacré à l'amélioration de la rémunération des personnels. Tant mieux pour eux, mais je n'y vois pas la marque d'une progression significative de l'efficacité de notre enseignement.

Quant aux crédits de fonctionnement proprement dits, ils s'élevaient dans le projet de budget qui nous est soumis à 29 milliards de francs. Même si on y ajoute les sommes transférées aux collectivités locales à la suite de la décentralisation, on se situe au total à un niveau très voisin des crédits de 1985 puisque ceux-ci s'élevaient à 31,5 milliards de francs.

L'inflation n'est donc pas couverte par cette évolution. Cela signifie que l'efficacité des moyens en question a diminué, et je ne vois pas là de quoi entonner des hymnes à saint François ou à saint Laurent ! Le fait, d'ailleurs, que les rapporteurs socialistes aient eu si souvent besoin de globaliser le bilan des quatre dernières années montre bien qu'ils étaient sensibles à la médiocrité relative du budget de 1986 et qu'ils étaient obligés, pour masquer celle-ci, de s'appuyer sur les acquis de la période 1981-1982, période qui malheureusement a coulé pour longtemps les finances françaises. Mais je laisse à mes collègues de l'opposition, et aussi - je le constate - à mes collègues communistes, le soin d'aller plus loin dans l'appréciation des chiffres. Je me bornerai, en ce qui me concerne, à examiner certains choix de formation qui se traduisent au travers des orientations budgétaires.

Il m'apparaît tout d'abord que le Gouvernement a beaucoup trop dispersé ses efforts, en partie par une recherche du spectaculaire. J'ai dit voici près de trois ans à cette même tribune mes doutes sur l'efficacité des moyens que le Premier ministre de l'époque affectait à ce qu'on a appelé le plan des seize-dix-huit ans. De fait, le coût de cette action s'est élevé en 1983 à plus de 16 000 F par jeune pris en charge, soit plusieurs milliards pour l'année, et, bien entendu, plusieurs fois le montant des crédits que l'éducation nationale peut accorder à la formation des jeunes de seize à dix-huit ans qui fréquentent les L.E.P. Or, quel en fut le résultat ? M. Morlet lui-même n'a pu obtenir des ministères concernés des réponses aux questions qu'il avait posées à ce sujet en qualité de rapporteur. Le Gouvernement reconnaît d'ailleurs son échec aujourd'hui, puisque cette action va pratiquement s'éteindre en 1986. N'aurait-il pas mieux valu, alors, comme je l'avais demandé, moderniser et développer cet enseignement professionnel qu'on découvre aujourd'hui un peu tard et pour lequel la gauche nous promet une évolution d'autant plus mirifique que, très probablement, elle n'aura pas à la gérer ?

Même recherche d'effet spectaculaire avec le plan - toujours un plan - Informatique à l'école. Votre rapporteur pour avis lui-même n'a pu - sous forme de louange bien entendu - s'empêcher de marquer son étonnement devant la rapidité avec laquelle le Gouvernement a agi dans cette affaire. En fait, il a agi sans procéder à une concertation et sans s'être livré à une analyse suffisamment fine des résultats qu'on est en droit d'attendre d'une telle action.

N'y a-t-il pas des inconvénients dans cette précipitation ? M. Derosier, rapporteur pour avis, reconnaît lui-même implicitement que l'édition de logiciels doit suivre très vite, ce qui signifie qu'elle est actuellement insuffisante.

Par ailleurs, ces 120 000 ordinateurs dits « familiaux » choisis pour nos établissements ne constituent-ils pas une solution mal adaptée aux problèmes posés ? Il semble que les ordinateurs de poche, largement diffusés auprès des élèves, auraient été d'emploi plus facile : il est vrai que nous n'en fabriquons aucun en France. Et, de ce point de vue, on peut se demander si la précipitation gouvernementale n'était pas moins due à une préoccupation éducative qu'à un souci d'ordre industriel, celui de donner à Thomson des éléments de bilan positifs. En somme, on va refaire le coup de La Chapelle-Darblay !

Mais, en ce qui concerne votre propre action, monsieur le ministre, vous me permettrez de vous dire aussi que je ne suis pas d'accord sur certains de vos choix. Vous vous êtes fait un beau succès d'opinion, notamment à droite, en supprimant à l'école primaire les activités d'éveil, pourtant nées, elles aussi, en 1969, sous la pression de vos amis, et en publiant des programmes notionnels d'histoire, de géographie et de sciences relativement élaborés, qu'on veut inculquer aux enfants avant même qu'ils n'entrent au collège. Fort bien ! Mais les instituteurs doivent-ils véritablement accorder une priorité à cette transmission des connaissances ?

La tâche essentielle de l'école primaire, dont on nous dit à longueur de livres qu'elle est mal remplie, n'est-elle pas de fournir les outils mentaux à ces jeunes élèves ? D'une part, la maîtrise des nombres, la connaissance des objets géométriques, la logique des opérations mathématiques, d'autre part, la lecture et l'orthographe courantes, la capacité de rédiger des phrases correctes, de les écrire en enchaînant et en suivant le déroulement de la pensée, etc. Tout cela demande du temps, et le temps consacré à l'acquisition des connaissances aurait pu, au moins partiellement, permettre le développement de ces actions. Or, mis à part la tauologie qui consiste à rappeler qu'il faut apprendre à lire à l'école, ce que vous avez fait dans ce sens me paraît assez limité. Les remèdes ne sont pas à la hauteur du mal. Il fallait, pour lutter contre l'illettrisme, présenter des mesures d'une tout autre ampleur. Quel usage avez-vous fait des études des psychologues sur les différences de maturation, donc de précocité et de rapidité dans l'acquisition des connaissances pour les enfants de cinq à sept ans ? Or, c'est à cet âge que naît, souvent de façon indélébile, l'échec scolaire.

Qu'envisagez-vous de faire de ceux qui, à douze ans, n'ont pas encore réussi à dominer les acquis de l'école élémentaire ? Quels mécanismes avez-vous prévus pour améliorer la formation de jeunes moins conceptuels que concrets ? La transformation des ateliers manuels des collèges en laboratoires de technologie ne leur facilitera pas la tâche. J'ai dit, ici même, il y a quinze jours, que si la suppression prévue de 200 000 places dans les L.E.P. correspond peut-être à l'évolution des besoins professionnels, elle supprimera en tout cas des moyens de formation qui étaient bien adaptés à la personnalité de certains adolescents.

Il m'apparaît donc que, sous votre direction, le problème de l'échec scolaire a été insuffisamment traité. Je sais bien, monsieur le ministre, que gouverner, c'est choisir. Et seul l'avenir dira quels étaient les choix les meilleurs.

J'en viens à la dernière partie de votre intervention, lorsque vous avez évoqué les propositions de l'opposition relatives à l'enseignement public. Permettez-moi, au passage, de vous signaler que je ne me suis pas associé à ces propositions. La discussion viendra en son temps. Vous avez déploré à cette occasion le procès fait au service public. Ne pensez-vous pas que la gauche y ait quelque responsabilité ? Je suis frappé de constater à quel point mes collègues socialistes restent tentés par l'incantation rituelle sur l'incapacité des gouvernements antérieurs à 1981 à traiter de l'éducation.

A propos de votre promesse spectaculaire de mener 80 p. 100 des jeunes Français au niveau du baccalauréat, pensez-vous que vous auriez pu ne serait-ce qu'évoquer une telle idée - je ne parle pas de la tenir - si, il y a dix ans, les filières du collège n'avaient été supprimées, les sciences exactes introduites en classe de sixième, la seconde définie comme classe d'orientation à culture polyvalente pour les différents enseignements longs ? Savez-vous que, malgré la baisse démographique et le resserrement relatif des taux de réussite en classes de terminale, la cohorte d'élèves qui, pour la première fois, a été accueillie en 1977 dans le collège unique, a fourni, à la fin des sept années d'enseignement secondaire, 10 000 bacheliers de plus que dix ans auparavant ?

Monsieur le ministre, c'est probablement la dernière fois aujourd'hui que nous avons la possibilité de discuter officiellement dans cette enceinte de l'avenir de l'éducation en France. Le seul souhait que j'exprimerai à cette occasion est de voir cet avenir défini moins par des politiciens que par des hommes de bonne volonté. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Pinard

M. Joseph Pinard. Mesdames, messieurs, ce budget fait l'objet d'attaques injustifiées dans un domaine lié de tout temps au rayonnement et à l'efficacité de l'école de la République : je veux parler des œuvres post et pécolaires.

Dans le cadre d'un débat avec M. Emmanuelli, M. Juppe, qui est l'un des leaders du rassemblement pour la République, a déclaré : « Il faudra aussi accroître la productivité de l'administration. Il y a des remises en ordre considérables à faire. A l'éducation nationale, il y a plus d'un millier d'agents à la disposition de certaines associations parapolitiques. »

Ces associations ainsi qualifiées sont en réalité au service des jeunes, sans arrière-pensée d'embrigadement partisan. Cela fait des années que la ligue de l'enseignement a diffusé un dossier de l'excellente revue *Presse-Actualités* sur l'apprentissage de la lecture du journal, publié par Bayard-Presses, dossier qui, dans un domaine délicat était un modèle de tact.

On n'a que l'embarras du choix pour trouver des exemples d'utilité des œuvres, et je regrette de ne pouvoir tous les citer.

Mais est-ce un gaspillage, comme le laisse entendre le leader du rassemblement pour la République, que d'affecter au plan national 127 postes aux pupilles de l'école publique - qui ont organisé l'an passé dans le Doubs 126 classes de neige, 142 classes de nature, 6 classes de mer, 5 classes de natation, et dont l'action se résume par deux chiffres : 14 991 bénéficiaires ; 718 595 F de secours sur fonds propres destinés à des gosses défavorisés qui, sans cette aide, ne seraient pas partis en vacances !

La ligue de l'enseignement et ses multiples activités sont *a priori*, aux yeux de certains, suspectes, mais existe-t-il dans un domaine aussi essentiel que celui de la culture scientifique et technique beaucoup d'outils aussi efficaces que la publication *Argonaute Magazine*, dont le nombre d'abonnés est passé de 15 000 à 27 000 en un an ?

Dans le secteur du cinéma, qui accomplit autant d'efforts que la *Revue du Cinéma* dont le tirage de 50 000 exemplaires permet d'assurer une expression française dans un domaine envahi par les publications anglo-saxonnes ?

Dans le monde sportif, faut-il rappeler que l'union sportive de l'enseignement public, l'U.S.E.P., anime les activités de 913 648 licenciés ?

Est-ce, par ailleurs, un luxe que de mettre au service des Français 97 postes, quand on sait que, pour le seul département du Doubs, ce mouvement a accueilli l'an passé en centres aérés 10 905 enfants et adolescents, qui, sans l'existence de loisirs éducatifs, auraient été souvent livrés à eux-mêmes ?

Des services semblables sont rendus par les associations régionales des œuvres éducatives et de vacances, les A.R.O.E.V.E.N., qui s'adressent au départ aux élèves, souvent de conditions modestes, de l'enseignement technique, mais qui ont élargi leurs activités, par exemple, à la formation nécessaire des délégués de classe, à la coordination d'initiatives de foyers socio-éducatifs en faveur du tiers monde ainsi le L.E.P. de Baume-les-Dames s'est-il illustré en produisant douze pompes à eau utilisées au Burkina Faso.

Est-ce faire preuve de laxisme que d'apporter un appui concret aux centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active, les C.E.M.E.A., qui pratiquent l'ouverture de l'école sur le monde extérieur ? Ainsi, les 111 instructeurs bénévoles de Franche-Comté, assistés d'un seul enseignant mis à disposition, ne se sont-ils pas limités à la formation d'amateurs, de directeurs, d'économistes d'œuvres de vacances, ils participent aussi à la formation continue de personnels de santé.

Est-ce favoriser une organisation parapolitique que de soutenir l'excellent travail élaboré par l'office de coopération à l'école, qui initie des centaines de milliers de jeunes à l'apprentissage des responsabilités et à la pratique concrète de la solidarité ?

Je sais bien que le simple mot de « coopérative » sent le souffre pour tous nos pseudo-libéraux qui y voient comme l'antichambre du collectivisme. Je sais aussi, monsieur le ministre, que vous avez été attaqué avec une rare mauvaise foi par *Le Figaro*, parce qu'une circulaire officielle a évoqué la « socialisation de l'enfant ». En fait, cette expression a été volontairement et absurdemment confondue avec une inadmissible mise en condition politique. « La socialisation de l'enfant, on aimerait comprendre ? » s'interrogeait perfidement le journal d'Hersant du 24 juillet dernier, alors qu'il suffit de

consulter le *petit Larousse* pour apprendre qu'il s'agit de l'adaptation d'un enfant à la vie de groupe, famille, école, etc. »

Abandonnons ces basses insinuations et revenons à ceux que M. Juppe « a dans le collimateur ».

Beaucoup d'autres « gerbes » d'initiative pourraient être rapées. Comment, par exemple, ne pas évoquer la Jeunesse à plein air, qui a collecté l'an passé 3 680 000 F au service de la bonne cause, alors que la subvention d'Etat atteignait seulement 380 000 F ? Nous ne sommes pas dans un secteur assisté comme le prétend stupidement le calomnieux livre de M. Bériot. Nous sommes dans la tradition de la République, que même la droite respectait autrefois, sauf sous Vichy, bien entendu !

Depuis Jean Mace, l'école publique, c'est aussi ce tissu d'associations au service des jeunes, surtout des plus démunis. La droite nous a révélés ses intentions : couper les vivres. En ce domaine, monsieur Hermier, ce n'est pas bonnet blanc, blanc bonnet ! Les amis de l'école publique savent, eux, que le travail accompli mérite le soutien du ministère.

Dans une instruction du 19 mai 1982, votre prédécesseur, monsieur le ministre, écrivait : « Le rayonnement de l'enseignement public a toujours conduit les personnels de l'éducation nationale à s'engager dans des actions complétant ou prolongeant les activités scolaires. C'est ainsi que sont nées et se sont diversifiées les œuvres péri et post-scolaires, très souvent créées et animées à l'origine par des instituteurs, afin de répondre aux besoins de la communauté où était implantée l'école communale. Avec la prolongation de la scolarité, l'élargissement du champ et des méthodes d'éducation, l'ouverture de la pédagogie, la prise de conscience du rôle éducatif et promotionnel des loisirs s'est développé tout un secteur d'activités éducatives, culturelles et sociales qui offre aux élèves des enrichissements et des expériences dont l'effet retentit sur le climat, le rôle, les responsabilités et les capacités d'intervention de l'école. Il est donc nécessaire que le ministère de l'éducation nationale continue de prendre part à des actions qui le concernent directement et que cette participation soit considérée comme faisant partie intégrante de sa mission. »

Il est bon que face aux assauts des revanchards, vous mainteniez cette action, monsieur le ministre. Le groupe socialiste vous soutiendra face aux procès d'intention injustifiés instruits par des démolisseurs dont les projets doivent être connus de tous ceux qui ne veulent pas séparer l'école du tissu d'associations qui élargit son action bénéfique pour les jeunes. L'entreprise soigneusement orchestrée de dénigrement de l'école de la République passe par des procès d'intention à l'égard des œuvres post et périscolaires, lesquelles sont promises à la hache budgétaire par la droite. Nous comptons sur vous, monsieur le ministre, pour répliquer à ces attaques injustifiées.

Qui, il y a place dans ce budget pour les 1 179 personnes mises à disposition qui travaillent aux côtés de dizaines de milliers de bénévoles dans des œuvres. Ces derniers ont d'ailleurs créé, sur fonds propres, des milliers d'emplois dans un secteur qui travaille à la recherche de plus de justice sociale et d'une meilleure égalité des chances. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Guyard.

M. Jacques Guyard. L'objectif que vous avez assigné à notre éducation nationale, monsieur le ministre, est de ceux qu'aucun Français soucieux de l'avenir de son pays ne peut récuser. Amener, en quelques années, 80 p. 100 des jeunes Français au baccalauréat est bien la condition du succès dans le pari de la modernisation. Pour réussir, cela suppose la mobilisation de tous. Et j'ai noté avec plaisir que, ce matin, personne dans l'opposition ne contestait cet objectif. Le développement et la modernisation de l'enseignement public ne peuvent être l'enjeu d'un débat droite-gauche. Ils sont, ils doivent être l'enjeu de toute la France.

Pourtant dès le début de la discussion budgétaire, d'aucuns ont affirmé que si la gauche perdait les prochaines élections, le budget que nous allons voter ne serait pas appliqué et qu'immédiatement serait déposée une loi de finances rectificative afin de mettre à bas nombre des décisions prises. Dimanche soir, devant les Françaises et les Français, M. Chirac a indiqué très clairement que, si la droite gagnait, elle ne remplacerait que la moitié des fonctionnaires partant à la retraite, sauf au ministère de l'intérieur.

Or, dans l'éducation nationale, il est prévu 10 000 départs à la retraite pour l'année prochaine et 3 300 créations de postes supplémentaires — même si ce chiffre peut être jugé insuffisant, il est en tout cas positif. Dans ces conditions, nous devons indiquer aux parents d'élèves et aux enseignants qu'en cas de victoire de la droite en mars prochain, la rentrée de 1986 sera marquée par un solde négatif de 8 300 postes ! *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

Mme Hélène Missoffe. C'est une approche un peu schématique !

M. Jean Brocard. Il dit n'importe quoi !

M. Jacques Guyard. J'attends avec impatience, madame Missoffe, que vous nous fournissiez des explications. En effet, dimanche soir, M. Chirac parlait de supprimer la moitié des postes des agents partant en retraite. Or, ce matin, M. Bourg-Broc m'a émerveillé en prononçant un discours étonnant dans lequel il demandait un renforcement de l'encadrement, une augmentation du nombre des personnels A.T.O.S., une amélioration de la maintenance de nos établissements, une augmentation des crédits destinés à la réparation d'établissements existants et à la construction de bâtiments neufs !

M. René Drouin. C'est le double langage !

Mme Hélène Missoffe. L'élégance eût voulu que vous vous adressiez directement à lui ce matin !

M. Jacques Guyard. Je ne suis pas responsable de l'absence de M. Bourg-Broc cet après-midi. De plus, je ne fais qu'intervenir à mon tour, conformément à ce qui avait été prévu dans l'organisation de cette discussion.

Le R.P.R. me semble inventer un nouveau slogan politique. Au slogan du passé : « Il faut demander plus à l'impôt et moins au contribuable », il propose de substituer celui-ci : « Il faut demander plus aux moyens et moins aux dépenses. » Il faut être sérieux !

Ce budget est contesté, et l'on sait dans quelles conditions la droite entend mettre en œuvre une nouvelle politique de l'éducation nationale en cas de victoire en mars 1986. Il importe cependant, monsieur le ministre, que vous nous fassiez savoir comment vous comptez mettre en œuvre le grand projet éducatif que vous avez défini pour la France. Les personnels de l'éducation nationale et les parents d'élèves attendent avec impatience une réponse claire à ce sujet.

La croissance des effectifs dans les collèges et les lycées est, depuis 1982-1983, très supérieure à celle du nombre de postes des personnels enseignant, administratif et technique. Nous avons ainsi incontestablement annulé l'amélioration des conditions de travail réalisée en 1981-1982. Toutefois, les enseignants et les personnels de l'éducation nationale ont accepté cette aggravation de leurs conditions de travail, parce que vous avez su leur redonner confiance en leur mission, parce qu'ils ont compris que l'effort supplémentaire qui leur était demandé était indispensable au succès même de leur travail.

Mais les effectifs par classe ne peuvent continuer de s'alourdir sans conséquences pédagogiques sérieuses. Le projet de loi sur le développement de l'enseignement technique, que nous venons de voter en première lecture, a défini les moyens matériels et humains de ce développement. Il faut aujourd'hui en faire autant pour l'enseignement général.

Pour atteindre votre objectif, c'est-à-dire pour amener 80 p. 100 d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat, il faudra créer au moins 4 000 postes supplémentaires chaque année. La communauté éducative souhaite sur ce point des engagements précis de la part du Gouvernement.

En revanche, j'attends aussi — et Mme Missoffe nous apportera sans doute des éclaircissements sur ce sujet puisque le hasard veut qu'elle intervienne après moi — que le R.P.R. nous explique comment il assurera l'accueil des élèves, comment il répondra à cette étonnante demande d'éducation que vous avez su recréer, monsieur le ministre. Je rappelle qu'en 1979, 1980 et 1981, les effectifs des lycées avaient tendance à stagner en raison du dénigrement systématique du service public de l'éducation nationale. Aujourd'hui, la demande d'éducation renaît, aussi forte qu'elle l'était dans les années 50 ou 60.

Mme Hélène Missoffe. Il y a aussi le chômage !

M. Jacques Guyard. Si nous réduisons les moyens de l'éducation nationale, qu'il s'agisse des moyens en matériels ou du nombre des enseignants, comment répondrons-nous à cette demande ? Je ne vois qu'une solution : une sélection accrue. Mais j'attends avec impatience, madame Missoffe, que vous nous expliquiez comment on peut réduire les dépenses de l'Etat et accroître en même temps, qualitativement et quantitativement, l'accueil des élèves.

La croissance des effectifs exige aussi des locaux, donc des constructions neuves, lesquelles sont désormais de la compétence des départements et des régions. A cet égard, les crédits qui leur sont transférés par l'Etat sont en sensible augmentation.

Je dois dénoncer ici la politique de la majorité de droite du conseil régional d'Ile-de-France, qui vient de voter le blocage de toute construction neuve en 1986.

M. Jean Brocard. Et alors !

Mme Hélène Missoffe. Je vous répondrai tout à l'heure, monsieur Guyard !

M. Jacques Guyard. La délibération a été prise de façon fort claire. Cette décision menace l'ensemble des huit départements de la région parisienne, en particulier les départements de la grande couronne - Yvelines, Essonne, Seine-et-Marne, Val-d'Oise - où la conjugaison de la croissance démographique et de la demande d'éducation requiert d'urgence la construction d'établissements supplémentaires.

Il importe, monsieur le ministre, que vous mettiez en place les moyens de décourager cette attitude politicienne. Consacrer, comme le propose la droite, tous les crédits transférés à des travaux de sécurité, sous prétexte que les collèges et les lycées sont mal bâtis, c'est oublier que les gouvernements qui ont si mal bâti étaient, dans la grande majorité des cas, dirigés par des hommes qui siègent encore quand ils sont présents - sur les bancs de la droite !

Enfin, réussir la prolongation de la scolarité pour 80 p. 100 d'une classe d'âge requiert aussi l'utilisation des moyens modernes de communication. Le Président de la République a annoncé, en mai dernier, au Collège de France, la mise en place d'une université ouverte à tous les Français. C'est un objectif complémentaire de votre politique. Monsieur le ministre, ou en est la création de cette université ouverte et dans quel délai pensez-vous la mettre en place ?

Un très bon connaisseur de l'éducation nationale, qui est aussi un de vos partenaires habituels dans les négociations et un critique nuancé de votre action, considèrerait récemment que la rentrée 1986 avait été difficile quant au fond, mais qu'elle s'était bien passée grâce à un véritable exploit administratif d'organisation. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. Jean Brocard. Cela dépend des endroits ! Peut-être dans la grande couronne, mais pas chez moi !

M. Jacques Guyard. Voilà un des meilleurs hommages qui puisse être rendu à votre action, monsieur le ministre, messieurs les secrétaires d'Etat, car, en matière administrative, chacun le sait, l'exploit n'existe que si les partenaires sont parfaitement mobilisés sur le même objectif : la qualité du service public. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. La parole est à Mme Missoffe.

Mme Hélène Missoffe. Monsieur le ministre, messieurs les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, il n'est pas question d'analyser en dix minutes l'ensemble du projet de budget de l'éducation nationale. Mais, par courtoisie, je tiens d'abord à répondre un instant à mon prédécesseur, M. Guyard.

J'ai encore en mémoire les propos tenus avant-hier par M. Fabius et par M. Chirac. Ce dernier a déclaré que, globalement, les fonctionnaires partant à la retraite ne seraient remplacés que pour moitié, sauf dans deux ministères prioritaires : l'éducation nationale et l'intérieur. *(Protestations sur les bancs des socialistes.)*

M. Gérard Gouzes. C'est faux ! Il n'a pas dit cela !

M. Jacques Guyard. Il n'a pas parlé de l'éducation nationale !

Mme Hélène Missoffe. Ces propos ont été tenus avant-hier, et j'ai encore suffisamment de mémoire pour m'en souvenir !

M. Bernard Montergnole. Nous aussi !

Mme Hélène Missoffe. Comme l'a judicieusement noté le rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, il convient, monsieur le ministre, pour analyser votre projet de budget, de tenir compte des crédits transférés aux collectivités territoriales en vertu des règles de la décentralisation, qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 1986.

La loi de 1983 a fixé la nouvelle répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales en matière d'enseignement. Pour l'enseignement public, l'article 14 confie notamment aux régions la construction, l'extension, les grosses réparations - j'insiste sur ce point - l'équipement et le fonctionnement des lycées, des établissements d'éducation spéciale, des écoles de formation maritime et de formation aquacole et des établissements d'enseignement agricole.

Je limiterai mon intervention, d'une part, à l'examen des conséquences de la pénurie financière due à la décentralisation, pénurie qui fait de votre budget un trompe-l'œil, et, d'autre part - ce qui ne vous étonnera pas - à l'analyse des crédits concernant l'enseignement privé.

Selon le rapporteur - car, fait sans précédent, vous ne vous êtes pas dérangé, monsieur le ministre, pour venir en personne devant la commission pour exposer les grandes lignes de votre budget : il paraît que vous aviez la grippe, mais aujourd'hui vous semblez guéri - si les crédits d'équipement sont « apparemment » en régression, cela résulte des transferts opérés au titre de la décentralisation. Il convient de rectifier ces relatives inexactitudes.

Ainsi - et je réponds à M. Guyard - le 1^{er} janvier 1986, le conseil régional d'Ile-de-France héritera de la responsabilité du fonctionnement et des investissements de 472 lycées de la région, qui accueillent 400 000 élèves. Ces charges nouvelles ne sont pas assorties de contreparties financières équivalentes. En effet, le programme d'investissement pour ces lycées donnera lieu, en 1986, à un transfert de l'Etat à la région de 260 millions de francs. Or, les travaux prioritaires de réfection ou de sécurité, qui ont été calculés de la façon la plus stricte, s'élèvent, à eux seuls, à 900 millions de francs, car, depuis quatre ans, les crédits d'investissement de l'Etat pour les lycées d'Ile-de-France ont diminué de 30 p. 100 en francs constants : de 280 millions de francs en 1983, ils sont passés à 240 millions de francs en 1984 et à 220 millions de francs en 1985.

M. Gilbert Gantier. Très juste !

Mme Hélène Missoffe. Un état des lieux dressé par la région Ile-de-France fait apparaître que 83 p. 100 des lycées de la région parisienne ont besoin de travaux de sécurité de première urgence.

M. Gilbert Gantier. L'héritage !

M. Didier Chouat. C'est vous qui les avez construits !

Mme Hélène Missoffe. Les 200 millions de francs que le conseil régional y consacra en 1986, sur l'enveloppe des 260 millions de francs transférés, seront largement insuffisants pour répondre aux besoins les plus criants. Ces charges seront d'autant plus lourdes que la loi du 25 janvier 1985 a supprimé la participation des collectivités locales aux dépenses d'investissement des lycées et établissements assimilés. Au 1^{er} janvier 1986, cette charge s'est reportée sur notre région sans compensation financière de l'Etat...

M. Gilbert Gantier. C'est la décentralisation !

Mme Hélène Missoffe. ... ce qui se traduit par un surcoût, en moyenne annuelle, sur la période 1983-1985, de 100 millions de francs en autorisations de programme.

M. Gilbert Gantier. Tout à fait !

Mme Hélène Missoffe. Aujourd'hui, ce sont donc les budgets des collectivités locales qui vont devoir assumer les importantes carences du projet de loi de finances en matière de fonctionnement et d'investissement dans les lycées et les écoles.

M. Gilbert Gantier. Voilà !

M. Alain Richard. Vous voulez donc plus de dépenses ! Plus d'Etat !

M. Hélène Missoffe. Il ne faut plus construire mais réparer ! Même si c'est politiquement plus valorisant de construire et d'agrandir, même si cela permet de faire de

l'effet, nous devons, par une sorte d'obligation déontologique, procéder aux réparations les plus urgentes, et surseoir ou renoncer aux constructions et aux agrandissements, à tout ce qui est valorisant politiquement. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. Alain Richard. Expliquez cela à M. Chirac !

Mme Hélène Misofo. Qu'est-ce que M. Chirac a à voir avec les constructions et la décentralisation en matière scolaire ?

M. Alain Richard. Il veut faire 40 milliards d'économies !

Mme Hélène Misofo. De même que la loi de décentralisation de l'enseignement cache un piège pour les collectivités locales, l'augmentation des crédits - 4,9 p. 100 - de l'enseignement privé dans le projet de loi de finances pour 1986 masque une réalité inquiétante pour l'avenir de l'enseignement privé.

Le budget de l'enseignement privé représente 12 p. 100 du budget de l'éducation nationale alors que ce type d'enseignement scolaire est 17 p. 100 de la population scolaire totale. Le rapporteur semble considérer le fait qu'il y a 438 contrats, contre 275 l'année dernière, comme une prouesse budgétaire, et il s'étonne de cette forte augmentation. Permettez-moi de rappeler que les 275 postes de 1985 représentaient une véritable anomalie et une asphyxie brutale de l'enseignement privé, volontaire et délibérée, et n'étaient pas seulement la conséquence d'une politique dite de « rigueur », puisque l'enseignement public, dans la même période, bénéficiait de la création de 1 960 postes, auxquels il fallait ajouter le transfert de 1 000 postes administratifs à des postes d'enseignement. La création de 438 postes est ainsi remise à sa juste place, et les besoins réels demeurent de l'ordre de 900 postes.

Le deuxième degré privé a augmenté de 3 p. 100 alors que le deuxième degré public, je n'y peux rien, n'a augmenté que de 1 p. 100. Il ne s'agit pas de dresser l'un contre l'autre les deux types d'enseignement, mais de constater des chiffres.

Les postes nécessaires pour chaque rentrée, vous le savez, monsieur le ministre, sont calculés sur l'augmentation des effectifs constatés à la rentrée précédente, c'est-à-dire sur les effectifs réels de l'année antérieure. C'est ainsi qu'une augmentation constatée en 1984 ne sera prise en compte que trois ans plus tard, soit en 1987.

Un tel mode de calcul peut conduire à des mesures aberrantes, comme à Amiens où, pour une augmentation de 2 100 élèves à la rentrée 1984-1985, l'enseignement privé obtenait huit postes nouveaux pour l'année 1985-1986, alors que l'enseignement public, pour une diminution de 1 200 élèves en 1984-1985 obtenait de l'académie 219 postes.

Le principe des crédits limitatifs est acceptable mais il faut que les bases d'évaluation soient justes, qu'une concertation préalable, voire un collectif budgétaire prévu par les décisions du Conseil constitutionnel, permette les ajustements équitables.

Naturellement, l'enseignement privé ne peut se contenter de 438 postes nouveaux. Ce chiffre ne correspond pas à ses besoins, il ne prend pas en compte l'augmentation réelle des effectifs ni les nécessaires ouvertures de sections technologiques nouvelles, essentielles, et d'ailleurs voulues par vous, monsieur le ministre, afin d'adapter notre pays aux impératifs économiques et à l'obligation de la prolongation de la scolarité.

Pour la formation, le budget contient également une disposition en trompe-l'œil. Ainsi, 20 millions de francs sont ajoutés aux 131 millions de l'année précédente, soit une augmentation de 16 p. 100, mais le budget maintient la confusion entre les charges de formation initiale du premier degré, qui passent de 74 à 70 millions, et les crédits de la formation continue, qui avaient été portés en cours d'année à 75 millions et régressent à 72 millions. L'augmentation apparente de 20 millions aboutit en fait à une baisse des moyens réels de formation continue !

Par ailleurs, ces crédits comprennent aussi les mesures nouvelles incluant les actions de formation relatives au plan Informatique pour tous, sans qu'il y ait, là encore, de parité entre enseignement privé et enseignement public.

Au demeurant, cette notion de parité est totalement à revoir. Soit elle ne repose sur rien en raison des retards à combler de l'enseignement privé, conséquence de la loi Guer-

meur - lorsqu'elle s'applique - soit les calculs sont faits volontairement en dépit du bon sens, comme pour le plan « Informatique pour tous », soit on ne reconnaît pas que les besoins de l'enseignement privé croissent plus rapidement que ceux de l'enseignement public.

Imaginez, monsieur le ministre, la stupéfiante, l'extraordinaire, l'inimaginable publicité en faveur de l'enseignement privé qu'ont été les manifestations de 1984 ! Elles n'ont pas eu lieu de notre fait.

M. Alain Richard. Vous n'y étiez pas, sans doute !

Mme Hélène Misofo. Elles ont été la conséquence d'une politique refusée par les Français. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

Ce qui est grave dans ce blocage des crédits en faveur de l'enseignement privé, c'est que vous ne voulez pas reconnaître la liberté de choix de l'école par les familles, de même que vous ne reconnaissez pas la responsabilité du chef d'établissement dans la constitution de son équipe éducative.

A ce propos, monsieur le ministre, et bien qu'il ne s'agisse pas d'un problème à proprement parler budgétaire, pourriez-vous répondre à cette question : que contient le projet de circulaire de votre ministère concernant la nomination des maîtres ? Est-il vraiment précisé que l'autorité académique propose, dans la mesure du possible, une ou plusieurs autres candidatures lorsque le motif - et c'est cela qui est capital - invoqué par le chef d'établissement lui paraît fondé, ce qui laisse toute liberté de jugement et tout pouvoir d'appréciation au recteur ?

Que faites-vous de la décision du Conseil constitutionnel indiquant que les directeurs peuvent « s'opposer à tout recrutement incompatible avec le caractère propre de l'établissement » ? En cas de désaccord entre un recteur et un directeur d'établissement, le chantage à la vacance du poste persiste-t-il ?

M. le président. Veuillez conclure, ma chère collègue.

Mme Hélène Misofo. Demeurent sans réponse le problème de la prise en charge financière des enfants des classes maternelles et enfantines et celui des élèves scolarisés en dehors de leur commune. La seule réponse, et c'est véritablement consternant, consiste à interdire aux collectivités territoriales, dans un esprit sectaire et absolument contraire à l'esprit de la décentralisation, d'aider l'enseignement privé par des garanties d'emprunt ou des prêts bonifiés. Pour vous, la décentralisation se limite à transférer des compétences en s'allégeant des contraintes financières. Au fond, vous souhaitez que les manifestations aient lieu devant les conseils régionaux et les conseils généraux plutôt que dans la cour du ministère de l'éducation nationale ! Pourquoi les collectivités territoriales, dont on vante la liberté retrouvée, n'auraient-elles pas le droit d'aider les établissements d'enseignement privé par des mesures financières spécifiques qu'elles peuvent assumer en toute responsabilité ?

M. Guy Bêche. Pour éviter le sectarisme !

Mme Hélène Misofo. Lorsque viendra le temps de l'alternance, sans doute avant la fin de la période d'application de ce budget, il nous faudra réfléchir à ce que doit être une véritable décentralisation et, en ce qui concerne l'enseignement privé, repenser le problème des crédits limitatifs, lesquels constituent l'un des dangers les plus redoutables pour la liberté de l'enseignement. Il faut aller vers un véritable pluralisme scolaire, condition essentielle de la liberté de l'enseignement. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. Montergnole.

M. Bernard Montergnole. Dans le cadre de cette discussion budgétaire, je n'aborderai pas les problèmes de l'enseignement privé mais je me situerai au cœur des préoccupations de l'enseignement public. Je mettrai plus particulièrement en avant les problèmes de l'enseignement technique et soulignerai la relation étroite qui existe entre les orientations de la loi de programme et leur incidence budgétaire.

Notre collègue M. Fuchs a reconnu ce matin que la loi de finances améliorerait la situation. Certes, il a souligné que les crédits affectés ne permettraient pas de combler le retard, mais on peut s'interroger sur les raisons de ce retard. N'incombe-t-il pas aux septennats précédents ?

Quoi qu'il en soit, la discussion budgétaire doit permettre de reprendre certains éléments du débat qui a eu lieu au début du mois d'octobre. Et il me semble que les crédits prévus dans la loi de finances traduisent concrètement les orientations du projet de loi.

Pour affirmer la volonté de donner sa place à l'enseignement technique, et notamment à sa branche professionnelle, on ouvrira une dizaine de lycées d'enseignement professionnel. On prévoit des investissements pour la modernisation d'équipements technologiques dans les lycées et les I.E.P.

Pour manifester le souci d'améliorer la situation du personnel, vous poursuivez l'action engagée depuis 1981 en vue de résorber l'auxiliaire, vous transformez des postes d'ad-joint d'enseignement en emploi de P.C.E.T., enfin, vous vous donnez les moyens de mettre en place le nouveau grade du corps de professeur de lycée professionnel. Dans le même temps, vous dégagez d'importants crédits pour la formation continue de ces enseignants.

La réhabilitation de l'enseignement professionnel passe effectivement par un très large effort d'adaptation des enseignants aux mutations. Il faut d'ailleurs rendre hommage à tous ceux qui, confrontés à une tâche difficile et conscients de leurs responsabilités, donnent le meilleur d'eux-mêmes pour affirmer la qualité du service public.

Ainsi - mais vous aviez pris clairement position dans le débat - vous tenez vos engagements avant même le vote définitif de la loi de programme.

Toutefois, puisque des inquiétudes demeurent, au point d'avoir entraîné une partie des enseignants à cesser le travail et à se dresser contre un texte dont ils reconnaîtront plus tard le bien-fondé, le débat devrait servir à préciser quelques points sur lesquels se cristallisent critiques et malentendus.

Le projet de loi de finances pour 1986 prévoit la création d'un peu plus d'un millier de postes dans l'enseignement technique. N'est-ce pas la traduction de la priorité affirmée en faveur de cet ordre d'enseignement, puisque cela représentera les trois cinquièmes des postes ouverts pour l'ensemble des lycées ? Mais à quelle fin ces postes sont-ils créés ? Pour faciliter l'extension des classes de techniciens supérieurs ? Pour faciliter l'affectation de personnels de second degré ? Pour permettre l'augmentation du nombre de places disponibles dans les instituts universitaires de technologie ? Pour permettre d'atteindre d'autres objectifs, en particulier le développement des classes « passerelles » ? Vos réponses devraient apporter les éclaircissements que chacun est en droit d'attendre du Gouvernement.

De même, vous prévoyez, pour mettre en place le deuxième grade du corps des enseignants des lycées professionnels, la transformation de deux mille postes. Ceux-ci couvriront prioritairement l'ouverture des sections de baccalauréat professionnel, même si chaque enseignant promu n'assure pas la totalité de son service dans ce type de préparation. C'est néanmoins le signe de la montée en charge de ce nouveau diplôme. A cet égard, pouvez-vous assurer à ceux qui se veulent inquiets par principe que ces diplômes nouveaux ne seront pas exclusivement ouverts sur des domaines relevant des secteurs de pointe, mais que des industries traditionnelles, pour peu qu'elles en manifestent le désir, pourront également en bénéficier ?

De même, pouvez-vous réaffirmer que leur mise en place sera désormais réalisée après une concertation approfondie avec les milieux professionnels concernés et que, sur l'ampleur des séquences éducatives en entreprise, les enseignants auront leur mot à dire ? Si un plancher doit être fixé, je souhaite qu'une certaine souplesse soit reconnue afin de tenir compte des particularités des diverses branches professionnelles.

Il convient de rappeler que les baccalauréats professionnels donnent accès soit à la qualification de technicien, soit à celle d'ouvrier hautement qualifié. Se pose alors le problème de la nécessaire relation entre un brevet professionnel acquis jusqu'alors par la voie de la formation continue et la mise en place d'un baccalauréat répondant aux mêmes objectifs mais intervenant dans le secteur de la formation initiale. En formant des ouvriers hautement qualifiés, le système répondra à cette demande d'élévation générale des niveaux de qualification qui constitue le fondement même de votre politique.

En tout cas, un secteur professionnel comme le bâtiment voit dans la création de ces baccalauréats une chance de revalorisation d'une profession qui souffre dans l'opinion publique d'une image sans doute trop négative.

Sont donc inscrits dans le projet de budget non seulement des postes pour répondre aux objectifs quantitatifs, mais aussi des crédits substantiels pour la formation continue des enseignants, sans oublier des sommes significatives pour le plan « Informatique pour tous ». J'y vois pour ma part le souci de faciliter la rénovation de l'enseignement professionnel, complètement indispensable de la réhabilitation, dans l'opinion publique, de cet ordre d'enseignement.

Doivent bénéficier d'abord et avant tout de cette rénovation les jeunes engagés dans les formations de C.A.P. et de B.E.P. A ce stade, que convient-il de faire pour que cessent les faux procès, pour que prennent fin les accusations infondées d'abandon de ces formations ? En dépit de vos déclarations, trop de voix s'élèvent pour dénoncer un prétendu désintérêt pour l'éducation nationale, tandis que d'autres veulent voir dans les titulaires de C.A.P. et de B.E.P. les futurs sous-qualifiés d'un monde en mutation.

Un nouvel engagement de votre part devrait, sinon faire taire, du moins rendre peu crédibles les accusations formulées contre ces perspectives. Mais cette rénovation suppose un dépoussiérage dont de nombreux professionnels et enseignants s'accordent à reconnaître que l'intérêt des jeunes le commande.

Prendre en compte la réalité de l'emploi dans le secteur sanitaire et social, reconnaître que, dans le domaine des C.A.P. ou B.E.P. de bureau, la part des jeunes en chômage est trop forte, admettre que les mutations technologiques imposent une révision profonde des C.A.P. de mécanique, c'est prendre conscience que des situations de cette nature demandent une redéfinition rapide des contenus pour mieux assurer l'insertion professionnelle des jeunes.

Quel type d'information comptez-vous développer pour que les jeunes et leurs familles soient mieux avertis des débouchés que procure telle ou telle formation ? Quelle perspective définissez-vous pour transformer les sections de L.E.P. désespérément obsolètes ? Pour assurer le succès de la loi de programme, vous aurez à coordonner votre action avec celle des conseils régionaux, qui disposent dorénavant d'un outil : l'établissement du schéma prévisionnel des formations. Que les régions soient soucieuses d'infléchir certaines d'entre elles pour mieux répondre aux spécificités locales, soit, mais à la condition que les priorités nationales soient clairement marquées. Cela évitera ensuite que tel conseil régional se fasse de la publicité pour son action de rattrapage des échecs ou des carences du système éducatif, comme si nous ne payions pas aujourd'hui les conséquences d'une politique pour le moins mal maîtrisée par les septennats précédents. En tout cas, à s'en tenir aux réalités du budget de 1986, la preuve est faite que vos priorités sont respectées.

Avant de conclure, j'évoquerai brièvement trois autres questions.

M. le président. Très brièvement, car votre temps de parole est épuisé !

M. Robert Montergnole. Deux d'entre elles concernent l'enseignement supérieur.

Qu'en est-il de la publication du décret qui organise la fonction de secrétaire général des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ?

Quel est l'avenir des vacataires de l'enseignement supérieur répondant aux critères de titularisation ?

Ma troisième question concerne les professeurs d'éducation physique et sportive. La globalisation des horaires des lycées et collèges a eu parfois pour conséquence de pénaliser cette discipline. Même s'il convient de respecter l'autonomie des établissements et de reconnaître le bien-fondé des projets éducatifs, ne serait-il pas opportun de rappeler que la maîtrise du corps et la bonne forme physique constituent l'un des atouts de la réussite intellectuelle ?

En dépit de ces interrogations, ce budget répond aux objectifs d'une politique qui, depuis 1981, fait de la formation des jeunes une priorité. Cette volonté, monsieur le ministre, nous l'approuvons : le groupe socialiste nous apportera donc ses suffrages. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. Parole est à M. Louis Lareng.

M. Louis Lareng. monsieur le ministre, messieurs les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, le budget de l'éducation nationale s'élève à 185,5 milliards de francs. A structure

constante, notamment avant transferts liés à la décentralisation, sa progression est de 66 p. 100. Des emplois d'enseignant seront créés dans l'enseignement secondaire et supérieur.

L'effort que vous proposez, monsieur le ministre, est considérable et témoigne de l'importance que le Gouvernement dans son ensemble et vous-même attachez à la formation des jeunes. Au niveau de l'enseignement supérieur, le développement des filières technologiques, particulièrement des I.U.T. constitue également la priorité du budget des enseignements universitaires, tandis que sera poursuivie la rénovation du premier cycle de l'enseignement supérieur engagée à la rentrée de 1984.

Après avoir pris contact avec certains établissements universitaires, je voudrais d'abord insister sur l'état d'avancement de la réforme des études du premier cycle scientifique des D.E.U.G. A et B.

Des D.E.U.G. viennent d'entrer en vigueur pour la première fois cette année alors que d'autres ont été mis en place l'an dernier. Il a parfois été prévu des découpages en modules semestriels. Nous pouvons d'ores et déjà constater les effets bénéfiques du bilan de l'année scolaire 1984-1985.

D'après mes constatations, le nombre des étudiants reçus aux deux premiers modules semble être sensiblement le même que le nombre d'étudiants reçus en moyenne en fin de première année de l'ancien D.E.U.G. Au surplus, avec le nouveau système, nombre d'étudiants n'ayant obtenu que le premier module de leur D.E.U.G. n'ont pas ainsi perdu leur année.

Par ailleurs, le découpage en semestres oblige en général les étudiants à travailler davantage et plus régulièrement. Il paraîtrait normal qu'à terme le taux d'échec diminue mais à condition, bien sûr, que les exigences des enseignants aux examens n'augmentent pas dans les mêmes proportions que le niveau des connaissances des étudiants.

Enfin, dans le nouveau système, il y a moins d'abandons en cours d'année qu'auparavant.

On se doit de se réjouir du grand dévouement de nombreux enseignants qui participent à la mise en place de ce nouveau D.E.U.G. Je souhaite que, partant de vos enquêtes, vous puissiez établir un bilan des adéquations en locaux et en personnel quand des problèmes se posent à certains niveaux.

Ma seconde série de remarques portera sur la mise en place, effectuée depuis le 1^{er} octobre 1984, de la réforme de l'enseignement médical du troisième cycle au niveau des hôpitaux non universitaires. Mon intention est d'appeler votre attention sur les points suivants :

L'affectation par l'administration d'internes en médecine générale dans les services des hôpitaux non universitaires paraît moins appréciée que l'affectation de ces mêmes internes pour l'ensemble de l'hôpital. Ce type d'affectation faciliterait pourtant l'adaptation de ces différents internes au sein de tous les services.

La nécessité de définir des services formateurs semblerait compromettre le fonctionnement de certains services qui ne possèdent pas tous les critères de formation jugés nécessaires à l'université. Il en résultera l'absence de jeunes internes. Cela est encore plus net pour les internes en spécialité car la dissociation de la formation et de la fonction se traduit là par la non-présence d'internes dans des services spécialisés, par suite de la diminution du nombre de ces derniers.

Prenons comme exemple l'anesthésie-réanimation. Sur le plan national, il a été estimé que, pour remplacer, dans les années qui viennent, les anesthésistes partant à la retraite, la formation de cent cinquante internes par an serait indispensable. Or cette année, cinquante-sept postes d'anesthésiste ont été pourvus et, sur les cinquante-sept internes ainsi affectés, dix-sept seulement se sont destinés à cette spécialité.

Il est important que la concertation se fasse entre votre ministère et le ministère de la santé pour que des mesures soient prises afin que la désertification de certaines disciplines ne mette pas en danger le fonctionnement de services peut-être moins attrayants que d'autres mais indispensables, tels que les blocs opératoires, les salles de réveil, les services de gynécologie-obstétrique, les S.A.M.U., les secours d'urgence et l'anatomie pathologique.

C'est dans ce même état d'esprit que j'appelle votre attention sur une formation qui me tient à cœur et que nous avons inscrite dans la loi portant réforme du troisième cycle

des études médicales et pharmaceutiques : la formation de médecin généraliste. L'état d'esprit du législateur était de former le médecin généraliste non pas par une juxtaposition exclusive des cours de spécialistes, mais par une formation correspondant au travail quotidien que l'on attend des médecins généralistes. Pour le moment, les conclusions des commissions d'études ne me paraissent pas satisfaisantes car elles ne correspondent pas pleinement à l'esprit de la loi.

Une coordination très attentive doit s'opérer pour l'ensemble, d'une part, au niveau des C.H.U., entre l'enseignement et les soins et, d'autre part, entre les C.H.U. et les non-C.H.U. Puis-je rappeler que la participation maximale des hôpitaux non universitaires à la formation a correspondu à la période où le nombre des étudiants en médecine était pléthorique ? Il faut donc en conclure qu'au moment où nous vivons la réduction de ce dernier, des difficultés de liaison se feront jour entre les C.H.U. et les non-C.H.U.

Telles sont, monsieur le ministre, les questions que pose, entre autres, votre projet de budget. Je souhaite qu'elles soient prises en considération car elles permettront d'éclaircir les problèmes signalés.

Votre projet de budget étant, dans le contexte actuel, de très grande qualité, il est important que des oublis de régulation sur le terrain ne l'empêchent pas d'être apprécié à sa juste valeur.

Je vous remercie, monsieur le ministre, pour votre efficacité au sein du ministère que vous animez. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Paul Chomat.

M. Paul Chomat. Mon intervention portera sur les collèges et les lycées. La rentrée de 1985 est encore trop proche pour que je n'évoque pas ses insuffisances majeures.

Les lycées n'ont pas pu accueillir dans de bonnes conditions les 40.500 élèves supplémentaires et les classes post-baccalauréat, quant à elles, n'ont pas été mieux loties avec leurs 4.000 à 5.000 élèves supplémentaires.

Les collèges n'ont pas reçu les 3.000 postes correspondant à leur rénovation.

Bien entendu, ni les collèges ni les lycées n'ont reçu les moyens d'engager le rattrapage des déficits en emplois d'enseignant accumulés depuis cinq ans.

Pour revenir à la moyenne d'élèves par division de l'année 1980-1981, il aurait fallu créer, comme l'a dit notre collègue Guy Hermier, 2.200 divisions de plus en collèges et 1.500 en lycées.

Nous devons à l'insuffisance de votre budget de 1985 d'enregistrer, au terme de cette législature dont il était tant attendu pour l'école, les effectifs par classe les plus lourds depuis des années, la disparition d'options, des regroupements injustifiés et antipédagogiques, et nombre d'enseignements obligatoires non assurés.

Monsieur le ministre, vous n'appréciez pas beaucoup que les députés communistes fassent écho aux analyses des syndicats, des organisations de parents d'élèves et rappellent les dégradations que vous imposez à nos lycées et collèges. Nous tenons à ces vérités concrètes et quotidiennes, même si elles sont insolentes.

Le budget que vous nous proposez pour 1986 risque d'aggraver encore la situation à la rentrée prochaine. Dans les collèges, à l'exception de cinquante emplois de documentaliste certifié, aucune création de poste d'enseignant n'est prévue. Certes, d'après vos prévisions, à notre avis surestimées, les effectifs doivent diminuer de 52 000 élèves. Cependant, le plan de formation et de réduction des horaires des P.E.G.C. correspond à 2 500 emplois.

Ainsi, la situation de bien des collèges se détériore sans que s'améliore réellement la situation des autres. Pourtant, les difficultés à élargir l'accès en second cycle long appelaient à un effort particulier à ce niveau.

Dans les lycées, 1 800 emplois seront créés. Mais, avec les 40 000 élèves supplémentaires prévus, la situation ne va pas s'améliorer. Le simple maintien de la situation de cette rentrée justifierait la création de deux fois plus d'emplois.

La non-reconduction, après juin 1986, des crédits du plan « 60 000 jeunes » suscite de vives inquiétudes pour les classes techniques et de B.T.S. de l'enseignement public qui utilisent les 705 emplois gagés de ce plan.

Avec votre budget, vous créez les conditions d'une nouvelle dégradation de nos lycées publics à qui vous faites courir des risques majeurs.

Monsieur le ministre, à la rentrée de 1985, vous avez supprimé 771 emplois de non-enseignant. Vous allez faire mieux en supprimant 1.600 emplois d'administration, d'intendance, mais aussi d'ouvrier, d'agent de service, d'infirmière, d'assistante sociale.

Vous négligez gravement la contribution de ces personnels à l'efficacité des enseignants, à l'entretien et à la qualité d'accueil de nos établissements.

Ces derniers temps, si vous avez beaucoup parlé du baccalauréat professionnel, vous avez passé sous silence le fait que des milliers de jeunes sont restés à la porte des L.E.P., que des milliers d'autres n'y ont pas trouvé la section choisie, que les divisions sont surchargées, souvent sans dédoublement, et que le recours aux heures supplémentaires s'est encore aggravé.

Lors de la discussion de la réforme de l'enseignement technologique, vous avez jugé irresponsables certaines estimations syndicales dont nous nous sommes faits les porte-parole. Nous avons contrôlé ces estimations et aujourd'hui nous confirmons : « Chaque année 100 000 jeunes quittent l'école pour l'apprentissage sur le tas. » Ou : « 95 000 jeunes quittent l'école sans aucune formation professionnelle. » Ou encore : « Des dizaines de milliers de jeunes orientés en C.A.P. ou en B.E.P. sont refusés faute de places. »

Décidément, la note de l'austérité est très lourde pour les jeunes les plus défavorisés, condamnés à être confrontés à de dramatiques difficultés. Et ce n'est pas votre budget de 1986 qui améliorera la situation !

Comptant plus que les textes et les discours officiels, votre budget ne permettra pas d'ouvrir les classes passerelles, les secondes spéciales et les premières d'adaptation nécessaires dans les lycées techniques pour les jeunes qui veulent poursuivre leur formation après le L.E.P.

Il ne permettra pas d'étendre le baccalauréat professionnel à l'ensemble des formations nécessaires à notre économie. Ainsi se confirme votre conception élitiste de ce nouveau baccalauréat réservé à quelques formations « ointues ». Par ailleurs, nous apprenons que, souvent, les baccalauréats professionnels mis en place se substitueront aux actuels baccalauréats techniques déjà instaurés.

Comment peut-on alors parler sans hypocrisie d'une volonté d'élever la qualification du plus grand nombre, d'autant plus que d'autres faits illustrent la forte attaque portée contre la vocation des L.E.P. à former un nombre toujours plus grand de jeunes à un niveau toujours plus élevé ? En effet, 2 000 postes de professeur de C.E.T. seront transformés en autant de postes de professeur de lycée professionnel.

En outre, les fermetures de sections de C.A.P.-B.E.P. de pointe ou de mécanique, le refus d'apporter des moyens nécessaires à une réelle rénovation, à un développement d'autres C.A.P. et B.E.P. pour l'accès à de nouveaux métiers et à de nouvelles qualifications, confirment un démantèlement progressif du niveau V qui vouera, en plus grand nombre, les jeunes à l'apprentissage et aux travaux précaires.

Le budget que vous nous présentez se caractérise aussi par le blocage des revendications des enseignants du second degré. Vous interrompez l'intégration des quelque quatre cents derniers P.T.A. Vous supprimez le crédit ouvert en 1985 pour l'intégration de 1 300 adjoints d'enseignement dans le corps des certifiés. Vous n'envisagez aucune intégration de chargés d'enseignement. Vous ne proposez rien pour appliquer votre circulaire du 8 janvier 1985 qui reconnaît que les « documentalistes doivent être intégrés à l'équipe pédagogique ». Rien pour l'attribution de l'indice d'adjoint d'enseignement - chargé d'enseignement. Rien pour la création d'un C.A.P.E.S. de documentation et rien non plus, si ce n'est cinquante postes, pour doter les quelques centaines d'établissements dépourvus de documentalistes !

Votre budget propose, par ailleurs, zéro poste d'éducation physique, alors que le retard pour appliquer les trois heures dans les collèges et les deux heures dans les lycées correspond encore à 2 600 postes environ.

Il est assez admirable que, dans ces conditions, vous intronisiez l'E.P.S. comme « discipline fondamentale » au collège. Comment voulez-vous que nous ne pensions pas, suivant l'expression du Premier ministre, que cette intronisation « ne vaut pas un clou » ?

Par un amendement, nous vous proposerons de tenir la promesse que vous avez faite ce matin sous la pression de l'action des étudiants et des professeurs d'E.P.S., sans que ce soit au détriment d'autres secteurs d'enseignement.

Votre conception de l'austérité est suffisamment large pour que les bourses du second degré n'augmentent que de 1,65 p. 100, ce qui signifiera un peu plus de difficultés pour les familles les plus démunies et un peu plus d'inégalités.

Cependant, l'application que vous faites de l'austérité est suffisamment sélective pour vous conduire, cette année encore, à augmenter le budget de l'enseignement privé de 7,4 p. 100, soit plus que le budget du service public.

Cela vous permet de satisfaire un nombre non négligeable de mesures catégorielles des enseignants du privé. Par ailleurs, vous faites bénéficier l'enseignement privé d'emplois supprimés dans le public. C'est particulièrement choquant. Voilà encore un domaine où la droite n'aura même pas à changer de politique !

Après vous avoir entendu défendre votre budget, je vous rappellerai à mon tour que vous avez vous-même estimé que, pour amener 80 p. 100 d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat, objectif digne de notre époque, il faudrait créer 60 000 emplois d'enseignant et 400 lycées.

Permettez-moi également le rappel moins prosaïque d'une statistique : le budget de votre ministère, hors pensions, qui représentait 3,60 p. 100 du P.I.B. en 1983, n'en représente que 3,30 p. 100 en 1985 alors qu'il permet la scolarisation de plus de 12 millions d'élèves. On est alors peu crédible quand on affirme que la priorité est donnée à l'investissement dans l'intelligence !

Peut-être allez-vous de nouveau écarter nos critiques en évoquant votre souci d'une gestion rigoureuse.

Devant conclure, je ne me livrerai pas à une énumération fastidieuse des nombreux et graves gaspillages auxquels votre gestion donne lieu. Cette année encore, une grande partie de l'activité des services des rectorats et des inspections académiques sera consacrée à fermer des divisions, à maximaliser les effectifs des classes, à supprimer des options pour économiser des postes. L'absence des postes nécessaires pour assurer les remplacements et les ajustements indispensables conduit à l'improvisation de solutions inadaptées, ne permettant pas la continuité dans les transformations pédagogiques, les rénovations, les modernisations.

Tout cela se traduit par la dégradation des conditions de travail, l'augmentation des redoublements et des sorties sans diplôme.

Votre gestion n'est rigoureuse qu'en apparence !

L'austérité imposée par vos budgets aux dépenses d'éducation est source de gâchis financiers et humains considérables, qui privent d'une grande efficacité notre service public d'éducation et qui coupent à trop de jeunes l'accès à une formation et à un emploi qualifiants.

Cette austérité, vous l'avez choisie ! Elle ne vous est pas imposée par les circonstances.

Pour montrer qu'il est possible de dégager des moyens financiers, je citerai seulement quelques chiffres : la création de 10 000 emplois de certifié coûterait moins de 1,5 milliard ; en 1983, les actions 16-18 ans ont coûté plus de 5 milliards ; l'emprunt Giscard coûte chaque année 4 500 millions au budget de l'Etat ; l'avoir fiscal coûte, quant à lui, 4 milliards, et 100 000 chômeurs coûtent annuellement 8,5 milliards à la nation.

Quand j'entends aujourd'hui, à propos de votre budget de 1986, parler de « la volonté gouvernementale de continuer d'accorder à l'éducation la priorité qu'elle mérite », je ne peux m'empêcher d'appliquer à la politique du Gouvernement et du parti socialiste une citation extraite du *Feu* d'Henri Barbusse : « Lorsque les paroles ne restent que des paroles, à la longue elles deviennent des mensonges. » (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Metzinger.

M. Charles Metzinger. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon intervention ne portera pas sur le budget lui-même. Considérant cependant que nous avons affaire à un bon budget de l'éducation nationale et constatant que la réussite scolaire n'est pas uniquement liée aux moyens mis à la disposition de l'enseignement, je voudrais me livrer à quelques réflexions sur ce qui pourrait faciliter cette réussite dans le cadre d'un bon budget.

L'échec scolaire inspire, depuis plusieurs années, de nombreux intervenants, qui se livrent à des analyses amplement commentées par les médias, lesquelles mettent souvent en évidence leur caractère inopérant.

Curieusement, les critères du succès intéressent souvent moins les spécialistes, alors que nombre de questions restent posées à ce sujet. La première et la plus importante concerne, à mon sens, la quasi-exclusivité donnée aux mathématiques dans la sélection scolaire et donc dans la réussite ultérieure. Cette exclusivité répond-elle aux exigences d'un enseignement de masse ?

Naturellement, il est hors de question de revenir sur cette sélection par les mathématiques dans la préparation des carrières hautement spécialisées pour lesquelles cette discipline demeure la base indispensable de tout travail, et même de toute méthodologie. En revanche, il semble plus que regrettable que cette sélection repose sur les mêmes et uniques disciplines dans la préparation de professions qui n'y ont recours que d'une façon pour le moins sporadique ou parfois nulle.

Certes, dès qu'il y a sélection, des critères apparaissent. Mais le poids des mathématiques n'est pas plus fondé que n'était celui du latin ou du grec au début du siècle. D'une manière plus générale, le prestige accordé à l'abstraction et à la théorie ainsi que la faible part laissée à l'expérimentation et au savoir-faire concret risquent, dans une forte proportion, de décourager les élèves les moins préparés à cette gymnastique intellectuelle. On constate en effet que, si les enfants des catégories sociales favorisées constituent 22 p. 100 de l'effectif des élèves entrant en sixième, ils constituent 62 p. 100 des admis en terminale C, alors que les enfants des catégories sociales défavorisées représentent 45 p. 100 des effectifs entrant en sixième et 13,5 p. 100 seulement des admis en terminale C, section survalorisée par rapport à ses débouchés.

Par ailleurs, l'encyclopédisme typique de notre enseignement est-il vraiment efficace ?

Doubler la série C du baccalauréat par d'autres séries de prestige centrées sur le langage, la communication et l'analyse sociale aurait des effets bénéfiques, loin en amont, sur le collège, l'école élémentaire, sur le comportement des maîtres et des élèves. Et cela à condition, bien sûr, que le prestige soit assuré, c'est-à-dire que ces séries différentes puissent déboucher sur certaines grandes écoles, sur les études médicales et autres.

Ainsi qu'il est rappelé dans le rapport du Collège de France, il serait nécessaire de diversifier les formes d'excellence. L'enseignement devrait tout mettre en œuvre pour combattre la vision moniste de l'intelligence, qui conduit à hiérarchiser les formes d'accomplissement par rapport à l'ère d'elles, et il devrait multiplier les formes d'excellences culturelles socialement reconnues.

Travailler à affaiblir les hiérarchies entre les différentes formes d'aptitudes, tant dans le fonctionnement institutionnel que dans l'esprit des maîtres et des élèves, serait un moyen de contribuer à l'affaiblissement des hiérarchies sociales et de permettre à des élèves de s'épanouir en développant leurs aptitudes propres.

Ainsi, on pourrait faire de l'école non un lieu de l'éventuel échec mais un lieu où tous pourraient et devraient trouver leur itinéraire d'excellence. Ainsi, pour rééquilibrer en France la formation des individus, pour élargir de façon considérable la base sociale de la sélection scolaire, pour faire face aux besoins de formation différenciée, pour faire des élèves des participants motivés, il est nécessaire d'entreprendre la construction de plusieurs filières d'excellence qui s'ajouteraient à celle des mathématiques. Mais, bien entendu, la création d'une diversité de filières d'excellence équivalentes implique que l'on sache imposer concrètement leur reconnaissance sociale et intellectuelle.

Monsieur le ministre, quand le budget de l'Etat prévoit des crédits de l'importance de ceux dont nous avons à débattre, il y a lieu de se féliciter. Mais quand il ne résout pas, à lui seul, les problèmes posés par les taux d'échec à l'école, il y a lieu d'introduire les changements qui s'imposent.

Vous avez entrepris de grandes réformes qui portent déjà leurs fruits : elles s'appuient sur un budget que nous votons volontiers. Mais nous attendons d'autres réformes, monsieur le ministre. Si nos réflexions avaient retenu votre attention, nous vous en saurions gré. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Colonna.

M. Jean-Hugues Colonna. Messieurs les ministres, par les temps qui courent, votre projet de budget, très correct, répond honorablement à l'exigence de promotion de l'école républicaine dont le premier devoir consiste à donner des chances égales à tous !

Mais si l'on constate quelques disparités ou inégalités entre les différentes composantes de la formation que dispense notre école, pilier de la République, alors il est indispensable de recourir à ce que j'appellerai : « l'inversement proportionnel », c'est-à-dire, et bien d'autres que moi l'ont indiqué, à des mesures inégalitaires et compensatrices. En termes plus simples, il s'agit de donner plus à ceux qui ont moins. Cela semble banal à affirmer ! C'est plus méritoire à appliquer !

A examiner ce projet de budget, quel secteur pourrait bénéficier de l'application de ce principe ? Pour ma part, j'en vois un, celui de l'éducation physique et sportive, ce qui n'étonnera personne. Dans ce domaine, une possible subjectivité due à mon origine professionnelle serait largement démentie par des faits incontestablement objectifs.

Il n'est pas question d'oublier toutes les mesures qui, depuis le collectif de 1981, ont érigé l'éducation physique au rang de discipline majeure, dès lors qu'elle fut accueillie sous le toit de la rue de Grenelle.

Ne négligeons donc pas le positif : la réintégration de l'éducation physique et sportive dans l'éducation nationale ; le rétablissement de la troisième heure dans le forfait hebdomadaire pour l'association sportive ; les trois heures pour les classes de C.P.A., de C.P.P.N. et les C.A.P. des lycées d'enseignement professionnel.

Si le sauvetage in extremis, monsieur le secrétaire d'Etat, d'U.E.R. précédemment condamnées, et leur développement lent, mais progressif, compte tenu des impératifs généraux d'adaptation aux orientations de la loi portant réforme de l'enseignement supérieur ; la naissance de l'agrégation ; la création de postes de maître assistant, et les habilitations aux diplômes d'études approfondies et au doctorat de troisième cycle.

Je pense également aux progrès significatifs accomplis dans le sens de l'unification de la formation des maîtres, grâce à l'extinction du corps des professeurs adjoints ; aux coefficients fort honorables attribués actuellement à l'éducation physique et sportive dans les examens scolaires, ainsi que l'alignement sur les autres disciplines, par la mise en œuvre d'une cinquième année de formation plus spécifiquement pédagogique.

Tout cela ne peut-être oublié.

Mais vous avez bien compris que le boulevard emprunté par cette énumération séduisante pourrait n'être que la voie conduisant à un sentier moins ouvert. Or tout sentier est toujours susceptible d'étranglement.

J'ai parlé des faits objectifs.

Le déficit singulier et chronique qui fait tousser une éducation physique et sportive qui pourtant tient la route grâce aux goûts et aux talents des élèves, c'est votre constat général : aux faveurs qu'elle rencontre auprès du public ; à l'estime que lui porte la communauté éducative tout entière ; à l'intérêt que vous-même, monsieur le ministre, n'avez cessé de lui témoigner.

Evaluer le déficit de manière non contestable, c'est un pari que je ne tiendrai pas : selon mon collègue rapporteur spécial de la commission des finances, 25 000 heures ; mais 14 000 heures affirme le S.P.R.E.S., organisme ministériel de statistique. Si je ne m'en tenais qu'à ce dernier chiffre, cela me suffirait pour solliciter votre approbation quant au degré inadmissible de gravité de la situation. Elle est digne en tout cas d'un traitement positivement inégalitaire !

En rangs de bataille devant ce déficit, nous trouvons, dans le projet de budget de 1986, 50 emplois et 150 transformations de postes de P.A. soit 200 postes ouverts à l'unique concours de recrutement, le C.A.P.F.S.

Traduit en termes d'heures effectivement assurées, cela équivaldrait à 100 postes étant donné le régime des centres pédagogiques régionaux, bénéfiquement et légitimement appliqué aux lauréats pour la première année, et dont chacun se félicite bien évidemment.

Je vous rappelle qu'au précédent budget figuraient quelque 450 postes d'enseignant, soit l'équivalent théorique de plus de 8 000 heures effectivement assurées en plus, alors que le gain

horaire, apporté par le présent budget, serait inférieur à 2 000, chiffre à comparer avec le déficit précédemment évoqué.

Dans ces conditions, comment parvenir à une solution acceptable ? Je me permets de vous rappeler que votre prédécesseur considérait comme raisonnable de retenir un taux de 10 p. 100 pour les postes à réserver à l'E.P.S. sur le nombre total des postes créés dans les catégories « certifiés » et « agrégés ».

C'est la proposition que j'oserais vous soumettre. En effet, sur les 1 800 créations portées au budget, cela donnerait un supplément de 180 postes et porterait le total à 380. Voilà qui me semblerait prendre en compte le caractère ponctuel du nouveau régime des stagiaires (C.P.R.), et, fort modestement, contribuer à la réduction de l'insupportable déficit.

Complémentairement, ne serait-il pas indispensable de « hisser » les moyens destinés à l'union nationale du sport scolaire, à la hauteur de ceux que vous lui avez accordés en 1985 ?

M. le président. Puis-je vous demander de prendre le sens de la conclusion, mon cher collègue ? *Sourires*

M. Jean-Hugues Colonna. Je prends l'avenue de la conclusion, monsieur le président !

Je vous demande, monsieur le ministre, d'examiner mes propositions pour ce qu'elles sont : c'est-à-dire raisonnables.

De même, il est raisonnable d'affirmer que c'est la promotion de tous qui justifie et améliore la sélection des meilleurs ; qu'à cette promotion l'éducation physique et sportive contribue indubitablement. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Sueur.

M. Jean-Pierre Sueur. Je consacrerai mon intervention aux problèmes de l'enseignement supérieur et, d'abord, à la politique conduite à l'égard du personnel enseignant : ce sera d'ailleurs pour me réjouir, monsieur le ministre, du bilan que l'on peut dresser au terme de cinq budgets en matière de créations d'emplois. Nous aurons créé 4 277 emplois dans l'enseignement supérieur.

M. Jean-Claude Cassaing, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales Très bien !

M. Jean-Pierre Sueur. Plus de 1 000 postes dans les lettres et les sciences humaines et dans les sciences, près de 1 000 dans les I.U.T. : cela témoigne de l'ampleur de l'effort accompli, confirmé par ce projet de budget.

En deuxième lieu, il y a eu de grandes innovations, en particulier le congé sabbatique, une pratique en vigueur dans d'autres pays et souvent enviée par les universitaires français. Depuis deux ans, les congés sabbatiques sont devenus une réalité en France. Cette année encore, 800 semestres seront offerts aux enseignants de l'enseignement supérieur.

En troisième lieu, vous avez mis en place une politique de délégation qui permet à des enseignants de l'enseignement supérieur, des universités, d'aller travailler dans les entreprises tout en gardant leur statut. Excellente réforme, car il ne faut plus que l'université, le monde de la recherche et celui de l'entreprise vivent comme des sphères séparées, des systèmes indépendants les uns des autres. Il faut que les enseignants du supérieur connaissent les entreprises d'ailleurs l'inverse doit être également vrai.

Ensuite, la loi de 1984 a réformé la thèse. Excellente initiative. Dans le domaine des sciences humaines et sociales, on demandait très souvent à de jeunes enseignants ou chercheurs de commencer par produire une œuvre monumentale qui les mobilisait pendant dix ou quinze ans. C'e n'était sans doute pas la manière la plus efficace ou la plus productive de faire de la recherche.

Cette nouvelle thèse, « thèse unique », mise en place par la loi de 1984, nous sommes très attachés à ce qu'elle soit respectée dans son esprit. Il doit s'agir d'un travail fondamental de recherche, permettant de tester les capacités à la recherche d'un enseignant du supérieur, mais non plus de l'œuvre monumentale dont j'ai parlé.

A cet égard, il est essentiel que l'esprit de la loi soit respecté par les jurys, au moment où la thèse sera soutenue. Il serait contradictoire, en effet, que les membres des jurys

demandent ce qui était demandé naguère pour l'ancienne thèse d'Etat. Pensons aussi aux habilitations : il ne faudrait pas que celles-ci correspondent à une sorte de thèse d'Etat « ancien modèle » ou « déguisée ». Naturellement, elle doit correspondre à un grand travail de recherche, mais sous d'autres formes que celles de la thèse d'Etat.

Enfin, pour ce qui est des personnels, vous avez mis en place, monsieur le ministre, messieurs les secrétaires d'Etat, une grande politique de promotion : ce fut une bonne chose je le crois. Restent plusieurs problèmes, dont l'un a été évoqué par notre rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, M. Cassaing, ce matin : il s'agit du problème des vacataires.

Un plan avait été élaboré et appliqué les années passées. En l'état actuel de ce projet de budget, il est interrompu alors que certaines situations ne sont pas réglées. Vous avez bien voulu faire savoir, monsieur le ministre, à notre rapporteur pour avis que vous pensiez que certains postes d'adjoint d'enseignement pourraient être utilisés afin de trouver une solution pour ces vacataires.

Je pense que vous pourrez nous le confirmer, car ces personnels sont inquiets : la mise en voie d'extinction du corps des assistants ne permet plus de les intégrer comme tels. En outre, aucun emploi d'adjoint d'enseignement n'est prévu pour eux dans ce projet de budget.

J'en viens, monsieur le ministre, messieurs les secrétaires d'Etat, à la professionnalisation qui fut l'élément principal de la loi de 1984. De nombreuses universités ont créé des « premiers cycles renouvelés » permettant aux étudiants de se diriger, après une période d'observation, soit vers les D.E.U.G., filière longue, soit vers les D.E.U.S.T., filière courte. J'insiste tout particulièrement pour que cet esprit de la professionnalisation soit respecté. Il est en effet essentiel car nos filières actuelles de l'enseignement supérieur ont trop souvent et trop longtemps été conçues strictement en fonction des métiers de l'enseignement. L'université, qui préparait très bien aux métiers de l'enseignement, n'était pas conçue en fonction des autres métiers. A cet égard, il importe que davantage de jeunes sortent de l'université avec une véritable formation professionnelle, qui n'est nullement antinomique d'une formation générale. Au contraire, une formation générale qui n'inclut pas l'ouverture aux finalités professionnelles n'est pas générale car il lui manque le contact avec la réalité professionnelle. Inversement, une formation professionnelle qui ne s'appuierait pas sur une culture générale suffisamment solide serait trop étroite, trop « pointue », comme on dit dans un certain jargon, et elle ne permettrait pas à celui qui l'a reçue de suivre plus tard les éventuelles réadaptations ou formations permanentes qui lui seraient nécessaires. En effet, tout jeune qui quitte actuellement l'université peut être sûr qu'il changera trois ou quatre fois d'occupation professionnelle au cours de son existence. A cet égard, nous avons discuté très longuement, notamment avec M. Carraz, des universités de technologie, qui ne doivent pas être perçues *de facto* comme les seules universités qui dispenseraient à la fois une formation technologique et une formation professionnelle. L'ensemble des autres universités étant renvoyées à ce que l'on appellerait « la culture générale » au sens traditionnel. Elles seraient en quelque sorte « dédouanées » de leur rôle en matière de formation professionnelle.

Les universités de technologie sont une chose, mais elles ne doivent pas empêcher que toutes les autres universités vivent, de manière positive, la professionnalisation. Il faut veiller à ce que 500 emplois prévus dans ce budget pour ce premier cycle renouvelé y soient bien affectés, afin qu'il n'y ait pas d'un côté, des universités sans issue et, de l'autre, des universités à débouchés. Toutes les universités doivent déboucher quelque part, vous en serez bien d'accord, monsieur le ministre.

S'agissant de la formation des enseignants, ce qui a été mis en place pour la formation des instituteurs est satisfaisant : formation en quatre ans, dont deux dans les universités et deux dans les écoles normales, avec participation active des universités. Mais pour aboutir à un résultat réellement positif une harmonisation et une collaboration très étroites entre les écoles normales et les universités sont indispensables. Tout le monde doit travailler dans le même sens. On a connu par le passé, c'est encore quelquefois le cas, des formations dans les écoles normales où intervenaient des professeurs de l'ensei-

nement supérieur avec une multiplication d'unités de formation : cela aboutissait à une certaine dispersion sans que la formation ait le degré de cohésion absolument nécessaire.

Peut-être, monsieur le ministre pourriez-vous d'ailleurs nous donner des informations sur la manière dont vous pensez que cette cohérence indispensable entre l'apport des écoles normales et l'apport des universités pourra être assurée ?

Enfin, il faudra bien ouvrir le dossier de la formation des enseignants des lycées. Il paraîtrait souhaitable qu'il y ait au moins dans chaque académie un centre universitaire chargé de former ces personnels. Quels sont vos projets, vos intentions dans ce domaine ? Dans le passé, les universités avaient pour fonction principale de former des enseignants. A vrai dire, ce n'est pas absolument exact car elles ne donnaient pas aux futurs enseignants la formation pédagogique, donc professionnelle nécessaire. Il me paraît essentiel de résoudre ce problème dans l'enseignement supérieur.

M. le président. Monsieur Sueur, veuillez conclure.

M. Jean-Pierre Sueur. Je termine, monsieur le président.

Ce qui nous distingue finalement de la droite, dont je salue ici l'unique représentant, c'est que le projet dit « libéral » veut faire fonctionner l'ensemble de nos universités sur le modèle, connu dans d'autres pays, des universités privées. Les ouvrages des penseurs libéraux fourmillent de concepts comme la privatisation, la désétatisation, la dérégulation ou la dérégulation, dont la plupart commencent par le préfixe « dé », comme si l'objectif principal était de « déconstruire », de « défaire » ce service public de l'enseignement supérieur auquel nous sommes attachés. Et j'ai parfois l'impression d'une sorte d'utopie dans laquelle tout serait réglé par le marché. Il y aurait finalement le marché du savoir, un marché comme les autres, avec des offres, des demandes, et reposant sur l'idée qu'on atteint naturellement, spontanément au bon équilibre entre les uns et les autres à condition de laisser faire les différentes instances à caractère privé qui interviendraient dans ce système idéal.

Nous considérons que rien de cela n'est scientifique, et il est bon de le relever dans un débat sur l'université. Il n'est pas vrai que le jeu libéral, que ce soit dans le domaine de la distribution des biens ou dans celui de la répartition des savoirs, puisse engendrer naturellement, spontanément, l'optimum pour le bien de tous. Il engendrerait au contraire une très profonde injustice.

Ainsi, ce qui nous sépare de la droite, c'est que nous sommes pour la promotion de tous. Cela veut dire que tous les jeunes doivent avoir leur chance. Sans doute faut-il mettre en place des parcours diversifiés, ne serait-ce que pour réparer un certain nombre d'injustices. L'égalité, pour nous, ce n'est pas l'uniformité. Mais il faut aussi rester attaché très profondément à l'idée de service public des universités.

Jean-Jacques Rousseau disait que l'homme est naturellement bon. Il suffit d'observer une cour de récréation pendant dix minutes pour se rendre compte que cette assertion n'est pas toujours exacte. (Sourires.) Mais ce qui nous distingue le plus profondément de la droite, c'est que nous pensons que la loi de la jungle n'est pas inéluctable et qu'il est possible de maîtriser le cours des choses. Cela vaut pour l'enseignement comme pour les autres domaines et je crois que l'action des gouvernements qui se sont succédé durant ces cinq années l'aura clairement montré. *Applaudissements sur les bancs des socialistes.*

M. le président. La parole est à M. Hage.

M. Georges Hage. Monsieur le président, monsieur le ministre, messieurs les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, il est de bon ton, ces temps-ci, de spéculer sur le profond désarroi qu'éprouve une grande masse de jeunes, d'enseignants, de travailleurs à propos de la formation, de discuter docilement sur la meilleure façon d'adapter le système éducatif à la « modernisation » de la France, c'est-à-dire, en clair, au maintien des critères de gestion du système capitaliste en crise.

Cependant, des dizaines de milliers de jeunes ont quitté l'école en juin 1985 sans formation. La formation professionnelle est devenue synonyme de travaux précaires et, pire encore, de nombreux projets novateurs dans lesquels des mil-

liers d'enseignants et de parents se sont investis sont remis en cause. Ainsi, comme le confirme ce budget, l'austérité des moyens est devenue la règle.

Dans le premier degré, c'est en arguant d'une baisse démographique somme toute relative et provisoire qu'on inscrit le chiffre « 0 » à la ligne des créations d'emplois. Cette baisse se répartissant de façon tout à fait inégale selon les régions, les départements et les villes, le jeu de la règle à calculer va inmanquablement conduire à des redéploiements entre les départements, entre les établissements, notamment au détriment des écoles maternelles. Il y aura multiplication des classes à plusieurs cours, aggravation des conditions d'enseignement et donc des causes d'échec scolaire.

On devrait, au contraire, mettre à profit la stabilisation démographique pour créer des postes supplémentaires, aller vers toujours plus de qualité dans l'enseignement primaire, favoriser les entrées en maternelle dès le plus jeune âge : garantie première contre l'échec scolaire. Mais, vous ne créez pas de postes dans le premier degré et vous fermez des classes au sein des zones d'éducation prioritaire aujourd'hui traitées par le mépris ou l'oubli.

Ce projet de budget serait le premier à prendre en compte la réforme de la formation des maîtres. Quelles mesures ont été prévues pour démocratiser le recrutement des instituteurs ?

Les « économies » réalisées par la réduction de trois à deux ans de la formation payée ne permettraient-elles pas d'assurer un pré-recrutement au niveau du bac, ou de réserver un nombre significatif de bourses à des étudiants qui s'engageraient à se présenter au concours de recrutement, nombre au moins égal aux postes à mettre au concours, de l'ordre de 10 000 ?

Quel moyens nouveaux ont été dégagés en personnel et en fonctionnement dans le domaine de la recherche pédagogique, professeurs d'école normale et Institut national de la recherche pédagogique compris ? Le projet reste muet sur ce point.

La stagnation des dépenses de fonctionnement consacrées à la formation initiale des enseignants, tout comme la baisse, compte tenu de l'inflation, des moyens de fonctionnement attribués aux établissements scolaires ne peuvent conduire qu'à plus de sélection et de ségrégation scolaire.

Pour ma part, monsieur le ministre, j'aurais été particulièrement sensible à une innovation qui réponde positivement aux demandes des personnes sourdes pour qui l'aspiration à la reconnaissance et au développement de l'enseignement de la langue des signes française est devenue si forte qu'elle les a menées à s'exprimer massivement dans la rue, lors d'une marche sur Arras, le 20 octobre dernier.

La proposition de loi que j'ai déposée au nom du groupe communiste, visant à la reconnaissance, notamment par l'éducation nationale, de la langue des signes offrirait à tous les enfants concernés, dans le cadre de l'instruction gratuite et obligatoire, la possibilité d'accéder à une formation normale à travers un enseignement où cette langue serait le complément de base du français écrit et oral. Mais, en dépit de l'action que j'ai menée en tant que président de l'intergroupe parlementaire sur les problèmes des handicapés et malgré le dépôt de cette proposition de loi, aucune mesure en ce sens n'est prévue dans le projet de budget.

Cette gestion de la pénurie qui s'affirme dans le premier degré, on en mesurera les conséquences dramatiques dans le secondaire, avec la sortie chaque année de dizaines de milliers de jeunes sans formation, on la retrouvera confortée dans l'enseignement supérieur, sur lequel portera maintenant mon propos.

Les enfants d'ouvriers, après un véritable parcours du combattant, s'y comptent aujourd'hui à moins de 8,5 p. 100 : ils étaient 13 p. 100 en 1981. Il est vrai qu'on les prévoit cette année plus nombreux puisque 4 000 d'entre eux entreront à l'université, mais par la porte réservée aux T.U.C. ! Cette politique ressortit à l'humour noir.

Le bilan de la rentrée universitaire apparaît catastrophique. Cette année, dans les universités parisiennes, il y a moins d'étudiants qu'en 1982. La région parisienne est pourtant la première région économique du pays. A Rennes II, 700 étudiants ne sont pas autorisés à redoubler dans le premier cycle, trente autres ne sont pas repris en maîtrise électronique, il manque cent professeurs et quarante postes d'A.T.O.S. Conséquence : la faculté est en grève. Deux ans

après l'entrée en vigueur de la loi d'orientation, que j'ai votée, l'accès à de nombreuses licences est soumis à un *numerus clausus* inacceptable, alors que d'autres diplômés disparaissent. La réforme des premiers cycles est vidée de son contenu, faute de moyens. L'abandon, l'échec aux examens touchent les trois quarts des étudiants : 27 p. 100 seulement obtiennent le D.E.U.G. en deux ans. Les formations classiques sont délaissées au profit des formations à but professionnel, et pour cause : en I.U.T. ou en magistère, un professeur pour dix à douze étudiants ; en D.E.U.G. : un professeur pour un minimum de trente-cinq étudiants. Ainsi, trois étudiants sur cinq quittent la faculté sans diplôme. Pour eux, l'avenir s'écrit en T.U.C. ou en A.N.P.E. ! Avec l'augmentation incessante des droits d'inscription, des prix des logements, des restaurants universitaires, des milliers de jeunes sont exclus d'office de l'enseignement supérieur.

Du côté des enseignants, le Gouvernement persiste dans sa volonté de mettre en place des allocations d'enseignement supérieur, et la rupture de l'engagement pris vis-à-vis des vacataires dans la loi du 28 janvier 1984 prive ces derniers des perspectives d'intégration que cette loi leur offrait et maintient ceux qui restent dans une situation de plus en plus dramatique.

La création de mille postes d'enseignant du supérieur est très nettement insuffisante par rapport aux besoins. De plus, les blocages entre classes, que le décret du 6 juin comportait, seront aggravés : aucune création d'emploi de professeur de première classe n'est prévue et le poids des créations de postes de maître de conférence de première classe dans le total des emplois de maître de conférence n'est que de un pour sept.

Ce sont 800 emplois d'A.T.O.S. qui sont supprimés dans les établissements d'enseignement supérieur, d'où d'énormes difficultés, notamment au niveau de l'accueil, de l'entretien, de la qualité des différents services.

L'insuffisance persistante des bourses et l'augmentation des droits d'inscription vont dans le sens d'un accueil de plus en plus ségrégatif des étudiants au sein d'établissements hiérarchisés percevant des droits d'inscription différenciés. Cette évolution se trouve confirmée par le véritable scandale que représente la décision de l'Etat de supprimer purement et simplement sa participation au financement de la sécurité sociale étudiante, qu'en tout état de cause les étudiants paieraient peu ou prou.

M. Jean-Claude Cassaing, rapporteur pour avis. Vous n'avez pas lu mon rapport, mon cher collègue !

M. Georges Hage. Faire observer en commission que leurs cotisations sont au demeurant plus faibles que celles des travailleurs privés d'emploi est, monsieur le rapporteur, un argument détestable.

M. Jean-Claude Cassaing, rapporteur pour avis. Pas d'attaque personnelle !

M. Georges Hage. Il en sera même pour les facultés que pour les restaurants : le « routier » pour la grosse majorité, le « 4 étoiles » pour l'élite.

Il n'est jusqu'à la diminution de 4 p. 100 du budget des bibliothèques qui ne signifie le non-renouvellement des livres, la diminution des abonnements et des achats, la baisse sensible de la qualité du service.

Si le budget de la recherche présente une réelle augmentation...

M. Jean-Claude Cassaing, rapporteur pour avis. Ah ! Ah !

M. Georges Hage. ...il est à craindre qu'il ne soit empreint de maquillage. La recherche universitaire est concernée pour à peine 8,5 p. 100 de la recherche appliquée du pays et pour un peu moins de 25 p. 100 de la recherche fondamentale. Ecartée des deux grands programmes de recherche nationaux, elle perd peu à peu de sa crédibilité et du rôle moteur qui devrait être le sien. La disparition de nombreux diplômés d'études approfondies ne peut qu'accroître cette tendance.

L'essentiel des crédits de l'Etat ira aux filières à but professionnel : M.S.T., magistères, universités technologiques, écoles d'ingénieurs. Pour les filières classiques, qui accueillent le plus grand nombre d'étudiants - D.E.U.G., licences et maîtrises - les crédits diminuent. Le Gouvernement sacrifie la poursuite de la réforme des premiers cycles au profit d'un développement prioritaire des magistères. Le budget de l'enseignement supérieur est, lui aussi, placé sous le signe du

redéploiement dans l'austérité, et la sélectivité des dépenses illustre bien la mise en œuvre de l'élitisme républicain prôné par le ministère.

Les communistes ont une tout autre conception de l'élite. L'élite nécessaire à la nation, ce n'est pas l'élite s'autoreproduisant, c'est-à-dire une école de classe telle qu'elle est à l'œuvre aujourd'hui : elle doit, au contraire, être le produit de la démocratisation de l'enseignement, où l'égalité des chances serait authentique et où l'élevation du niveau serait générale.

M. le président. Monsieur Hage, il faudrait conclure.

M. Georges Hage. Je vais vous demander un peu d'indulgence, monsieur le président...

M. le président. Quel précédent fâcheux ! (*Sourires.*)

M. Georges Hage. ...à la mémoire d'un de nos illustres prédécesseurs en cette assemblée : vous verrez bientôt qui.

Des mesures immédiates s'imposent : augmentation des bourses et des aides aux étudiants, intégration des vacataires, déblocage des professeurs de deuxième classe, moyens supplémentaires pour les bibliothèques universitaires et pour la relance de la rénovation des premiers cycles, création d'emplois d'A.T.O.S.

L'issue que nous proposons n'a d'autre objet, en vérité, que de prolonger et de renouveler, dans les conditions et pour les besoins de notre temps, les valeurs démocratiques attachées au service public et d'en faire autant de points d'appui pour marquer des points contre la crise.

En ces lieux mêmes, monsieur le président, monsieur le ministre, le 15 janvier 1850, Victor Hugo disait, sous les quolibets de la droite, dans un débat sur l'instruction publique :

« Il faut que la France entière présente un vaste réseau d'ateliers intellectuels : gymnases, lycées, collèges, chaires, bibliothèques, échauffant partout les vocations, éveillant partout les aptitudes. En un mot, je veux que l'échelle de la science soit fermement dressée par les mains de l'Etat, posée dans l'ombre des masses les plus sombres et les plus obscures, et aboutisse à la lumière ; je veux que le cœur du peuple soit mis en communication avec le cerveau de la France. Je le répète, c'est le but auquel il faut tendre. La solution du problème contient une question financière considérable comme tous les autres problèmes sociaux de notre temps ; ce but, il était nécessaire de l'indiquer, car il faut toujours dire où l'on tend. »

Ce propos du poète trouve directement son prolongement dans la volonté des communistes d'avancer vers un grand service public national de formation, moderne, ouvert à tous, diversifié, efficace dans la continuité vivante de ses valeurs de liberté, d'égalité et de progrès.

Ce projet, qui est, monsieur le ministre, la traduction budgétaire de votre élitisme prétendument « républicain », tourne le dos au formidable besoin de démocratie et de qualification que fait monter, parallèlement à la révolution scientifique et technologique, le mouvement de notre époque. (*Applaudissements sur les banes des communistes.*)

M. Jean-Claude Cassaing, rapporteur pour avis. Vous ne croyez même pas ce que vous dites, mon cher collègue !

M. le président. La parole est à Mme Lecuir.

Mme Marie-France Lecuir. Monsieur le ministre, messieurs les secrétaires d'Etat, le souci de la promotion collective répond à un impératif de justice sociale, impératif enraciné dans la tradition républicaine, mais de cette République que les hommes de gauche dénommaient « la sociale », car l'autre, la bourgeoise, on voit ce qu'elle a donné : des élites qui se reproduisent de père en fils, des centaines de milliers de jeunes rejetés de l'école sans qualification, ou bien encore l'ennui comme apprentissage de la vie, la passivité comme apprentissage de la démocratie, la répétition livresque comme apprentissage de la culture.

Mais la promotion de tous et l'objectif de huit bacheliers sur dix jeunes, c'est aussi un impératif économique. En effet, il n'y aurait pas de pire erreur que de se résigner à un océan de médiocrité d'où émergeraient des pôles d'excellence. La recherche de l'efficacité, de la qualité et de la productivité impose une élévation d'ensemble du niveau de la formation par la maîtrise des mécanismes de base et des savoirs essentiels. Elle exige aussi, et à tous les niveaux, la capacité de communiquer, de travailler en équipe, d'exercer des responsabilités, de changer, d'être solidaire.

La modernisation de l'économie ne sera pas possible, les lois Auroux, la décentralisation ne se vivront pas, si le système de formation n'est pas en cohérence profonde avec ces objectifs, de la maternelle à l'université, en histoire comme en mathématiques, en classe comme à la cantine.

La rénovation des collèges, la modernisation de l'enseignement technologique ont déjà bien engagé la recherche de la qualité pour le plus grand nombre et la pratique de la citoyenneté chez les jeunes. Il reste encore beaucoup à faire, mais je voudrais m'arrêter sur une autre action qui concourt aux mêmes objectifs et qui concerne tous vos secteurs de compétence, monsieur le ministre, messieurs les secrétaires d'Etat chargés des universités et de la technologie : l'informatique.

Le plan « Informatique pour tous » répond, en effet, à la fois au besoin d'élever et de moderniser le niveau des connaissances et au souci de former des citoyens autonomes, capables de maîtriser ces instruments de la culture d'aujourd'hui.

La rapidité avec laquelle l'équipement des écoles, des collèges et des lycées a été réalisé et le succès des stages de formation montrent que l'éducation nationale n'est pas si lourde, si passive, si centralisée, si conservatrice que ses détracteurs veulent le faire croire.

Décidé par M. le Premier ministre au début de l'année 1985, le plan « Informatique pour tous » est une entreprise d'une importance considérable, sur les plans tant pédagogique que financier. L'objectif était triple : initier tous les jeunes à l'informatique, mettre cet outil à la disposition de tous, former des enseignants, le tout en une seule année.

En ce qui concerne les matériels, 1,6 milliard de francs ont été dégagés pour l'achat d'ordinateurs professionnels reliés à six ou huit ordinateurs familiaux pour équiper les écoles ou constituer des ateliers dans les lycées et collèges.

De plus, 200 millions de francs ont été utilisés pour l'achat de logiciels sous forme d'équipements minimaux, livrés d'office et de « droits de tirage » sur un catalogue de plus de 700 logiciels selon le choix des enseignants.

Par ailleurs c'était une condition du succès de l'opération : 120 000 enseignants ont reçu une formation en stages intensifs d'une semaine. Mais tous les enseignants des établissements dotés n'ont pas encore pu suivre ces stages. Après avoir été sensibilisés en tant qu'usagers de l'informatique, il est nécessaire que les enseignants maîtrisent le nouvel outil pédagogique et deviennent capables de l'adapter aux besoins de leurs élèves, aux nécessités de leur discipline et de l'intégrer à leur pratique pédagogique.

Un rapport de l'inspection générale exprimait récemment des inquiétudes à ce sujet, en constatant : « La pauvreté des utilisations pédagogiques qui, le plus souvent ternes et répétitives, ne pourront que faire retomber l'engouement initial si n'est pas encouragé un investissement intellectuel à la mesure des moyens financiers mis en œuvre. »

Quelles mesures comptez-vous prendre pour compléter la formation des enseignants et pour introduire l'informatique dans leur formation initiale ?

L'organisation aussi massive de stages pendant les vacances scolaires peut servir de leçon à l'ensemble du système scolaire. La formation continue des enseignants sur le temps de vacances des élèves était jusqu'alors surtout le fait de militants de mouvements pédagogiques, aussi convaincus que peu nombreux. Vos services ont montré, monsieur le ministre, qu'ils pouvaient organiser la formation permanente des enseignants sur une grande échelle.

D'autres secteurs de l'enseignement pourraient bénéficier de stages de formation continue nombreux pendant les congés scolaires. L'opinion publique et les parents le comprendraient ; les enseignants ont démontré qu'ils l'acceptaient plus volontiers qu'on aurait pu le croire. Quels sont vos projets ?

La formation des spécialistes de haut niveau n'aura-t-elle pas à souffrir de la priorité donnée à l'informatique pour tous ? Les établissements d'enseignement supérieur sont aidés dans le cadre de la filière électronique et l'amélioration des formations est indiscutable par rapport aux années qui ont précédé l'arrivée de la gauche au pouvoir.

Mais les pays étrangers ont, eux aussi, avancé, si bien que la situation relative des enseignements supérieurs d'informatique n'a guère progressé.

Si le plan « Informatique pour tous » a autant fait pour la sensibilisation des Français et des jeunes à l'informatique, c'est d'abord à l'équipement des établissements qu'on le doit. C'était le plus spectaculaire, le plus utile dans un premier temps. Le pari de réaliser le plan en un an sera tenu, mais, pour que le succès soit complet et ne se transforme pas en opération de prestige ponctuelle, il faut l'inscrire dans la durée.

Quels crédits seront consacrés en 1986 aux compléments d'équipements nouveaux, à la rénovation des équipements anciens car les 120 000 ordinateurs du plan ne sont pas les premiers à entrer dans les écoles, loin de là et à la maintenance après la période de garantie ?

Après la diffusion massive sur tout le territoire, dans 37 000 écoles et 11 000 ateliers, doit venir le temps des choix de développement. Plutôt que de continuer à doter chaque école, ne vaut-il pas mieux s'assurer que chaque collège et chaque lycée entretient et utilise son atelier ? N'est-il pas préférable d'équiper un lycée professionnel, qui va préparer au nouveau baccalauréat professionnel, qu'un lycée classique ? Ne faut-il pas, parfois, prendre la décision de retirer d'un établissement un « nano-réseau » sous-utilisé pour compléter un atelier dans une école ou un collège qui utilise l'informatique par classes entières, de manière régulièrement intégrée à l'enseignement même, voire en libre service pour le travail autonome des élèves, comme le suggère le rapport de l'inspection générale, comme le pratiquent de trop rares enseignants ?

Des orateurs qui m'ont précédée ont signalé les problèmes posés par la maintenance. Si celle-ci n'est pas assurée gratuitement pour l'établissement et dans des délais de dépannage très rapides, l'utilisation sera vite abandonnée.

Il serait également intéressant de savoir quelle a été la participation des collectivités locales à l'effort d'équipement. Nombreuses sont les communes qui ont acheté des appareils ou réalisé les travaux d'adaptation des locaux au-delà même du minimum requis. Certains conseils généraux ont aussi apporté leur contribution. Cet effort financier peut-il être mesuré ?

Je souhaite également savoir si l'ouverture des ateliers informatiques scolaires a pu être réalisée en direction des autres publics. C'était un objectif du Premier ministre. Cependant, même pour les formations continues à l'intérieur des groupements d'établissements, les Greta, cela s'avère difficile à organiser. Qu'en est-il de l'ouverture aux quartiers, aux associations ?

Enfin, c'est par ce dernier point que je retrouverai le souci initial de mon propos quant à une véritable démocratisation de l'enseignement, l'informatique pour tous servira-t-elle à la réussite pour tous ?

L'informatique à l'école peut constituer un formidable instrument de lutte contre l'échec scolaire, mais il faut satisfaire plusieurs conditions.

Premièrement, éviter que l'accès régulier aux ateliers informatiques ne soit réservé à une élite des attributions prioritaires aux L.E.P. ou aux zones d'éducation prioritaires pour- raient y contribuer.

Deuxièmement favoriser l'aspect motivant pour les élèves de l'enseignement assisté par ordinateur. En effet, l'évaluation immédiate des résultats, l'individualisation des exercices, la sanction objective de l'appareil, tout cela dégage les apprentissages de bien des contingences affectives ou des difficultés pratiques de l'enseignement traditionnel.

Troisièmement, privilégier les séquences de travail régulières des classes sur ordinateur à l'émiettement ludique de groupes d'élèves coupés de leur enseignement ordinaire.

Quatrièmement, et surtout, il faut prévoir un intense travail de recherche, créer et diffuser des logiciels adaptés aux apprentissages fondamentaux, aux situations de rattrapage, aux réalités concrètes de l'enseignement.

Enfin, à quoi servirait un atelier informatique dans un établissement qui n'aurait pas de projet global d'utilisation pédagogique incluant des questions non négligeables comme l'emploi du temps, les locaux, le nombre de postes de travail ? La pérennité et l'efficacité du plan « Informatique pour tous » dépend aussi de ces problèmes d'organisation qui ne sont pas à négliger, vous le savez bien, monsieur le ministre, messieurs les secrétaires d'Etat.

Le rapport du Collège de France a bien posé le problème du contenu des savoirs à transmettre. Il reste à mettre en pratique la démarche qu'il propose dans une confrontation

entre chercheurs, praticiens et société. Mais il ne faut pas confondre qualité et encyclopédisme, ordinateur et enseignement. Il est donc banal, mais nécessaire, de rappeler que les objectifs doivent être définis en fonction de la capacité moyenne d'assimilation des élèves à un âge donné, de leur équilibre de vie, de leur environnement géographique et social.

La mutation mondiale qui bouleverse nos habitudes oblige à une nouvelle répartition des moyens disponibles. La formation initiale, comme toute autre activité, n'échappe pas aux rigueurs des temps, aux redéploiements de moyens et à l'exigence d'une meilleure productivité. Les moyens supplémentaires que la société décide d'affecter à son système éducatif doivent être consacrés en priorité à la correction des mécanismes porteurs d'inégalité. Ces principes doivent, bien sûr, s'appliquer à l'informatique comme à tous les autres apprentissages. *Applaudissements sur les bancs des socialistes.*

M. le président. La parole est à Mme Eliane Provost.

Mme Eliane Provost. C'est la gloire de Jules Ferry et c'est la gloire de notre pays d'avoir reporté au niveau de l'État l'instruction des citoyens sur la base de trois principes qui restent l'obligation, la gratuité et la laïcité.

Les grandes lois scolaires des années 1880 ont, dans la situation que l'on connaît, assuré les premiers pas de leurs réalisations, en permettant aux enfants de six à onze ans de se voir dispenser, dans chaque commune, l'enseignement de base, indispensable à l'épanouissement individuel et à la vie communautaire.

Aujourd'hui encore, l'école élémentaire reste le lieu et le moment d'agir pour que se réalisent les acquis qui commandent en grande partie l'avenir des jeunes. C'est très tôt que se forment les éléments de la formation individuelle et de la réussite scolaire. Il est évident, monsieur le ministre, que c'est un de vos soucis premiers, et vous avez tenu à le rappeler dans la préface du livre sur l'école élémentaire, élaboré par votre ministère.

Quelques chiffres permettent de situer où nous en sommes aujourd'hui.

À la rentrée de 1984-1985, en France métropolitaine, ont été accueillis 5 774 000 élèves dans les établissements publics du premier degré, 2 196 000 enfants de deux à six ans dans l'enseignement pré-élémentaire ou maternel, 3 483 000 enfants de six à onze ans dans l'école élémentaire, auxquels il faut ajouter 21 000 élèves, soit dans des classes d'adaptation pour enfants n'ayant pas la capacité pour suivre une scolarité, soit dans des classes d'initiation pour enfants d'origine étrangère et, enfin, 73 100 dans les classes d'enseignement adapté aux enfants présentant des difficultés d'ordre moteur ou sensoriel.

Les programmes scolaires que vous avez en partie redéfinis, comportent cinq matières enseignées : français, mathématiques, histoire et géographie, éducation artistique, éducation physique et sportive — mais, surtout, vous avez ajouté deux disciplines nouvelles : l'une concerne les sciences et la technologie et l'autre, qui n'est pas une véritable nouveauté, est la réintroduction de l'éducation civique. Dans les deux cas, vous visez au plus près, à l'insertion et à la responsabilisation du citoyen dans le monde d'aujourd'hui.

Je voudrais, brièvement, évoquer la nature et le contenu de l'enseignement de l'éducation civique auxquels seront confrontés nos enfants de six à onze ans.

Dans le cadre de la prise de conscience du monde qui l'entoure, l'enfant fait l'apprentissage des mécanismes relationnels et sociaux. Il est indispensable de lui donner, au plus tôt et au fur et à mesure de ses besoins, une connaissance précise et claire des règles et des moyens qui régissent la vie collective dans notre univers démocratique.

Si les règles de la vie individuelle ont été étudiées au nom d'un curieux recui devant les termes de « morale individuelle », préalable indispensable à toute vie collective, les différentes publications proposées aux enseignants et aux élèves traitent des règles élémentaires du fonctionnement de notre démocratie. À ce propos, j'ai particulièrement aimé le sous-titre donné dans une collection à cette éducation civique : « l'école du citoyen ».

Cet enseignement s'étale sur les cinq années de l'école élémentaire. Il existe un programme et un livre par classe, qui assurent la progression nécessaire et qui semblent bien adaptés et à l'âge des enfants et à leurs préoccupations.

Le livre du cours préparatoire traite de l'apprentissage des règles fondamentales de la vie en société et développe les notions d'effort, de respect, de dignité, de coopération.

Dans les livres des cours élémentaires première et deuxième années, les règles de vie commune s'accompagnent d'une prise de conscience plus claire de leur justification. Des notions concernant l'école, la commune, notre pays, y sont développées.

Les livres des cours moyens première et deuxième années traitent des principales institutions, des notions de liberté, de droit, de justice, de paix. Ils évoquent la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et ils font découvrir le rôle de la France dans le monde.

Ainsi sera assurée, à chaque futur citoyen, une base indispensable qui lui rende intelligible le monde dans lequel il vit, lui permettant d'assurer pleinement ses responsabilités. Mais nous savons bien que l'école obligatoire à six ans ne peut résoudre tous les problèmes. Chaque enfant, à cet âge, est déjà imprégné d'un vécu éducatif d'importance capitale, ou les inégalités créées sont déjà criantes.

Si la maternelle sort du domaine de l'école obligatoire, son importance dans le système éducatif se mesure à quelques chiffres. En 1984-1985, ses élèves sont 2 196 000 dans l'enseignement public. Si l'on y ajoute l'enseignement privé, l'effectif total est de 2 525 000 élèves. À quatre et cinq ans, les enfants sont scolarisés à 100 p. 100. Le taux est de 90 p. 100 pour les enfants de trois ans et de 32 p. 100 pour ceux de deux ans.

M. le président. Madame, il faudrait conclure. Vous avez déjà excédé de près de deux minutes votre temps de parole.

Mme Eliane Provost. Pour l'année scolaire 1984-1985, la moyenne des élèves par classe était de vingt-neuf.

Le rôle de l'école maternelle est à la fois social et éducatif. Il n'est pas indifférent de noter, et les résultats scolaires le confirment, que plus on y a passé de temps, moins on redouble en primaire.

L'existence ou non de l'école maternelle, l'obligation de l'école élémentaire jusqu'à onze ans, tendent à répondre au mieux aux besoins de tous, sans se substituer à la responsabilité des familles. Le bilan de la situation actuelle ne peut être sans points noirs et certains m'indignent tant ils paraissent inacceptables dans le cadre d'un système éducatif tel que le nôtre. En effet, il est inacceptable que 15 à 20 p. 100 des élèves ne sachent pas lire, à l'issue de la scolarité élémentaire ; inacceptable que le taux de redoublement soit de 10,8 p. 100 au C.P. et de 8,6 p. 100 au C.M. ; inacceptable qu'en sixième, dix élèves sur vingt-quatre en moyenne n'aient pas atteint le niveau normal du cours moyen, et que quatre puissent même être qualifiés d'illettrés.

C'est bien là que me paraissent se situer actuellement les priorités absolues. J'y suis d'autant plus sensible que la circonscription se situe dans une région — la Basse-Normandie — où les échecs de notre système scolaire sont les plus nombreux.

Si dans notre pays, monsieur le ministre de l'éducation nationale, vous vous êtes taillé un joli succès en rappelant qu'à l'école primaire, les enfants doivent d'abord apprendre à lire, c'est bien parce que cet apprentissage cristallise sur lui, les angoisses, les conflits et les malentendus de tous ordres. Cela doit nous conduire à beaucoup réfléchir, beaucoup travailler et être modestes. *Applaudissements sur les bancs des socialistes.*

M. le président. La parole est à M. Ligot.

M. Maurice Ligot. À la suite des nombreuses manifestations d'attachement à l'école privée qu'ont menées les élèves, les parents et les enseignants en 1984, l'adoption de la loi du 25 janvier 1985 a permis que soient définis les principes que l'enseignement privé a toujours voulu voir reconnaître et qui permettent, en droit, l'exercice de cette liberté d'enseignement : l'autonomie des établissements privés et la reconnaissance de leur caractère propre ; le libre choix de l'école par la famille et les enseignants ; la responsabilité du chef d'établissement dans la constitution de l'équipe éducative ; l'initiative et la mise en œuvre de la formation initiale et continue des enseignants.

Il reste toutefois que cette loi doit désormais être appliquée, dans sa lettre et dans son esprit.

Le problème majeur auquel se trouve aujourd'hui confronté l'enseignement privé est celui de la répartition des moyens nouveaux dans le budget de l'éducation nationale de 1986, tant sur le plan humain - les postes d'enseignant - que matériel.

Avant d'aborder cette question de la répartition, je dois rappeler la vitalité actuelle de l'enseignement privé.

Le rapport présenté par M. Mortelette signale que la proportion des effectifs scolarisés dans l'enseignement privé a tendance à s'accroître : il nous apprend ainsi que, sur la période 1981-1986, alors que l'enseignement public a perdu 169 300 élèves, les établissements privés ont vu leurs effectifs s'accroître de 143 700 élèves. Pour la seule rentrée de 1985, ils ont accueilli près de 99 p. 100 du supplément d'effectifs.

Or malgré cette croissance des effectifs, je suis obligé de constater l'insuffisance en moyens humains.

Le raisonnement suivi par votre gouvernement ne tient pas compte, dans sa répartition des postes d'enseignant, de cet accroissement constant des effectifs. Bien que les postes nouveaux soient donnés pour permettre l'accueil des nouveaux élèves, les postes nécessaires pour chaque rentrée sont calculés à partir de l'augmentation des effectifs constatés à la rentrée précédente.

Il s'ensuit dès lors un décalage entre le moment où une demande de postes nouveaux apparaît et celui où elle est satisfaite : mais ce décalage est intolérable.

Pour illustrer cet argument, permettez-moi de citer un exemple. Dans l'académie d'Amiens, pour une augmentation de 2 100 élèves à la rentrée de 1984-1985, on compte huit postes nouveaux pour l'année 1985-1986 dans l'enseignement privé, et pour une diminution de 1 200 élèves à la rentrée de 1984-1985, 219 postes nouveaux pour l'année 1985-1986 dans l'enseignement public. On voit la différence de traitement !

Si l'on revient au plan national, le nombre de 438 postes prévu pour 1986, bien que plus élevé que celui de l'année précédente - qui était de 275 - ne pourra couvrir les besoins réels qui sont de l'ordre de 900, compte tenu de la croissance des effectifs.

Le principe des crédits limitatifs est acceptable à condition que les bases d'évaluation soient justes, qu'une concertation préalable, voire un collectif budgétaire ou toute autre mesure, permettent des ajustements équitables. Or, comme je l'ai souligné dans une question écrite au Gouvernement le 29 mai dernier, vous rappelez, monsieur le ministre, par votre circulaire n° 85-103, qu'il n'est envisagé aucune révision en cours d'année de ces crédits limitatifs, alors que, considérant qu'une révision des crédits était possible par des lois de finances rectificatives, le Conseil constitutionnel a déclaré les crédits limitatifs conformes à la Constitution, dans sa décision du 29 décembre 1984. A cet égard, je ne peux que regretter que vous, ministre de l'éducation nationale, en donnant à des mesures législatives annulées par le Conseil constitutionnel la forme de circulaires, cherchiez à vous soustraire au contrôle de celui-ci et à celui du Parlement.

La contribution publique à la formation des enseignants de l'enseignement privé reste insuffisante. En 1985, les fonds de la formation initiale et permanente n'avaient subi aucune augmentation, pas même une actualisation conforme à l'évolution du coût de la vie.

Pour ce projet de budget de 1986, l'augmentation de 16 p. 100 comporte l'ouverture d'un crédit de 20 millions de francs qui comprend des actions en informatique. Un crédit de 3,6 millions de francs a été attribué pour assurer la formation de 4 000 maîtres de l'enseignement privé. Par ailleurs, 4 000 maîtres supplémentaires bénéficieront de stages organisés dans l'enseignement public.

Or, la stricte parité et la stricte impartialité à l'égard des élèves exigent un budget d'environ 40 millions de francs et la formation de 17 000 enseignants privés.

Insuffisances en moyens matériels ? L'enseignement privé a été tenu à l'écart du plan « Informatique pour tous ».

Un budget de 2 milliards de francs, un équipement matériel de 120 000 ordinateurs et la formation de 110 000 enseignants nnt été réservés au seul enseignement public.

Trouvez-vous normal, monsieur le ministre, que 2 millions d'enfants, accueillis dans 9 000 établissements scolaires privés associés par contrat à l'Etat, et dont les parents participent par leur impôt au financement du budget de l'éducation nationale, soient exclus d'une telle initiative pédagogique

que, par ailleurs, nous estimons satisfaisante ? Tout parent, quelle que soit son opinion, jugera votre attitude injuste et partialité. Ce plan pour tous ne s'applique pas à tous.

Pourtant, des solutions auraient été possibles. Le Gouvernement oppose traditionnellement à cette question le principe du non-financement des investissements de l'enseignement privé par l'Etat ou les collectivités publiques. Mais, dans ce cas, pourquoi ne pas avoir proposé de mettre à la disposition des établissements privés des matériels qui seraient restés la propriété de la collectivité publique ?

En outre, la circulaire du 20 juin 1985 rappelle que les collèges privés sous contrat d'association peuvent recevoir de l'Etat une subvention pour les investissements réalisés au titre des constructions, de l'aménagement et de l'équipement, destinés aux enseignements complémentaires préparant à la formation professionnelle. Pourquoi, dès lors, ne pas fournir à ces établissements une partie des moyens nécessaires à leur équipement dans le domaine d'avenir qu'est l'informatique ?

Enfin, à partir du moment où le principe de la gratuité des manuels scolaires a été posé au bénéfice de tous, comment justifier que le matériel informatique qui, dans bien des cas, joue le même rôle que le manuel, ne bénéficie qu'à certains et non à tous ?

J'ajoute, pour compléter mon argumentation sur ce point, que vous proposez d'ouvrir les écoles primaires de façon que le matériel informatique scolaire soit mis très largement à la disposition de tous, sauf à celle des enfants des établissements privés.

M. le président. Je vous prie de conclure, mon cher collègue.

M. Maurice Ligot. Je termine, monsieur le président.

Je vous demande, monsieur le ministre, de préciser votre pensée sur l'interprétation tout à fait nouvelle des lois Falloux et Astier par votre circulaire du 20 juin 1985. En effet, seul l'Etat - pas les collectivités locales - peut, d'une part, garantir les emprunts émis par les groupements ou associations à caractère national pour financer la construction et l'aménagement de locaux d'enseignement par les établissements privés et, d'autre part, accorder, dans la limite des crédits inscrits à cet effet dans loi de finances, des subventions pour les investissements qu'ils réalisent au titre des constructions, de l'aménagement et de l'équipement destinés aux enseignements complémentaires préparant à la formation professionnelle.

Cela signifie-t-il que toutes les aides apportées par les collectivités locales, depuis que ces deux lois existent, pour participer au financement des investissements des établissements d'enseignement privés, seraient considérées comme illégales ?

Puisqu'il s'agit d'une circulaire de votre ministère cosignée du ministère de l'intérieur, je vous demande instamment de préciser votre pensée pour les responsables tant des collectivités locales - communes et départements - que des établissements privés.

Une interprétation aussi restrictive serait lourde de conséquences, car elle porterait atteinte à l'autonomie des collectivités locales et à la liberté de l'enseignement. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Didier Chouat.

M. Didier Chouat. Dans quelques semaines, une page importante de l'histoire de l'éducation nationale sera tournée. Le 1^{er} janvier prochain nous entrerons de plain-pied dans l'ère de la décentralisation du système éducatif : les collectivités territoriales nouvellement compétentes prendront la responsabilité des établissements publics. Vous avez montré ce matin, monsieur le ministre, l'importance de l'enjeu. Vous avez dit, avec raison, que la décentralisation constituait un défi que le service public saura relever.

A quelques semaines de cette échéance décisive, voici comment les socialistes entendent utiliser cette décentralisation.

La décentralisation n'est pas une politique en soi : elle crée de nouvelles responsabilités plus proches des citoyens ; elle permet de prendre de nouvelles initiatives mais elle ne fournit aucune solution toute faite. Toutefois, nous sommes persuadés qu'elle permettra de montrer que, à l'échelon tant local que national, il y a bien deux conceptions de la gestion et de l'avenir du système éducatif : une conception progressiste et une conception conservatrice.

Vous avez fait état, ce matin, monsieur le ministre, des différents projets élaborés par des partis ou des officines de l'opposition, qui ont tous en commun de remettre en cause la notion même de service public d'éducation. Quand ces forces politiques de droite détiennent aujourd'hui les responsabilités dans les communes, les départements et les régions, elles ne sont pas déterminées à développer et à promouvoir le service public.

M. Maurice Ligot. C'est tout à fait inexact !

M. Bruno Bourg-Broc. C'est faux !

M. Didier Chouat. Qu'il s'agisse de la répartition de la dotation de fonctionnement aux collèges et aux lycées ou de la programmation de la construction d'établissements du second degré, on peut recenser de multiples différences.

M. Maurice Ligot. Venez voir dans ma circonscription !

M. Didier Chouat. ... entre une vision conservatrice et une vision progressiste.

Dans ce domaine déterminant pour l'avenir du système éducatif, quelques principes doivent à notre avis guider une conception progressiste.

D'abord la concertation la plus large avec toutes les parties concernées aux échelons communal, départemental et régional, notamment les associations de parents d'élèves, les syndicats des personnels, les élus locaux. Pour cela, des structures ont été mises en place : conseil départemental de l'éducation nationale, conseil académique de l'éducation nationale que nous devons faire vivre et animer.

Deuxième principe, à mes yeux essentiel : la transparence. A partir de quels éléments un département décidera-t-il d'augmenter plus fortement en 1986, puis en 1987, la dotation de fonctionnement attribuée à tel ou tel collège ? Selon quels critères une région décidera-t-elle d'implanter un nouveau lycée dans telle ville plutôt que dans telle autre ? Faudra-t-il maintenir des internats dans les établissements secondaires ou les laisser dépérir ? Ces questions, vous en conviendrez, ne sont pas purement techniques. Elles impliquent des choix politiques.

Troisième principe auquel nous sommes particulièrement attachés : maintien et développement du service public. Que l'on me comprenne bien, il ne s'agit pas de rouvrir je ne sais quelle querelle scolaire entre partisans de l'école publique et partisans de l'école privée, bien au contraire. Les relations entre les collectivités territoriales et les établissements privés ont été plus clairement définies par la loi du 25 janvier dernier. Souhaitons que chacun s'en tienne à la stricte application des textes. Mais défendre et développer le service public, c'est autre chose ! C'est améliorer sensiblement, en relation avec l'Etat, les conditions matérielles de l'accueil des élèves dans les établissements scolaires. De grandes inégalités géographiques existent au sein même du service public et nous avons apprécié, monsieur le ministre, que vous le rappeliez ce matin. Il convient donc que les collectivités territoriales, en relation avec les services de l'Etat, prennent les initiatives nécessaires pour corriger ces inégalités, pour faire en sorte que les jeunes, quel que soit leur lieu de résidence, puissent connaître l'égalité d'accès au service public d'éducation. C'est le fondement même de la démocratisation du service éducatif. Or, que constatons-nous ? Certaines régions, comme l'Ile-de-France, ont d'ores et déjà décidé de ne pas construire un seul lycée ; on nous l'a encore rappelé cet après-midi. Je ne conteste pas que des travaux soient nécessaires dans les établissements qui ont été souvent mal construits et insuffisamment entretenus depuis vingt ans, avant 1981.

M. Antoine Gissingier et M. Bruno Bourg-Broc. Et depuis ?

M. Maurice Ligot. Quelle démission !

M. Didier Chouat. Mais je m'interroge : si, dans de nombreuses régions, les responsables nouvellement compétents n'affectent pratiquement aucun crédit d'investissement à la construction de lycées ou de L.E.P., comment ferons-nous pour atteindre l'objectif que nous nous sommes fixé, à savoir porter 80 p. 100 d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat en l'an 2 000 ?

Monsieur le ministre, cette question concerne directement le Gouvernement, car des orientations en préparation en Ile-de-France et dans d'autres régions menacent de remettre en

cause les objectifs affirmés par le Gouvernement et adoptés à différentes reprises depuis quatre ans par la majorité parlementaire.

M. Bruno Bourg-Broc. C'est la décentralisation !

M. Didier Chouat. Cette observation me conduit à rappeler notre conception des relations entre l'Etat et les collectivités locales en matière d'éducation nationale.

Les lois de décentralisation précisent bien qu'il s'agit, dans ce domaine, de responsabilités partagées. En vérité, pour bien fonctionner, le système éducatif décentralisé a besoin de s'appuyer sur un authentique partenariat. Je ne voudrais pas être mal compris. Il ne s'agit pas pour les socialistes d'aborder la décentralisation de l'éducation à reculons, ni d'adopter une attitude frileuse et craintive. Bien au contraire, nous sommes convaincus qu'elle est parfaitement compatible avec l'unité du service public. Nous pensons même qu'elle constitue une chance pour la rénovation et pour la démocratisation du service public d'éducation, car l'unité n'est pas synonyme d'uniformité.

Prenez l'exemple de la rénovation des collèges. De quoi s'agit-il ? De donner aux équipes éducatives dans chaque collège les moyens de prévenir l'échec scolaire dont les causes - on le sait bien - sont différentes selon les populations concernées. Dans le département rural de l'Ouest, dont je suis le député, les solutions sont sans doute différentes de celles qui seront retenues à Paris ou en Ile-de-France. C'est en ce domaine que les responsabilités nouvelles données aux départements et que les marges d'autonomie confiées aux établissements eux-mêmes peuvent jouer un rôle positif. La décentralisation peut constituer un facteur de plus grande efficacité du système éducatif, mais à une condition : l'Etat doit conserver ses prérogatives en matière de programmes, d'horaires, d'enseignement, de formation et de nomination des enseignants et de délivrance des diplômes.

La décentralisation, enfin, constitue une chance pour la démocratisation. Nous le répétons avec force depuis des années : l'école publique ouverte à tous sans discrimination doit être, dans sa gestion, l'affaire de tous.

Les parents d'élèves, en particulier, doivent comprendre qu'ils ont un rôle important à jouer. Par leur participation aux élections de leurs représentants, par leur adhésion massive aux grandes fédérations de parents d'élèves, ils doivent constituer autant d'interlocuteurs pour les élus et les personnels des établissements. Ils doivent comprendre que la décentralisation a créé des espaces de liberté qu'ils doivent occuper pleinement avec tous les autres défenseurs du service public d'éducation.

C'est à cette tâche d'explication, que nous, socialistes, allons nous employer dans les mois qui viennent, convaincus que nous sommes de porter aujourd'hui les valeurs et les espoirs de toute la gauche, et de contribuer ainsi utilement à la démocratisation de notre système éducatif. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Paris, le 29 octobre 1985

« Monsieur le président,

« Conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la dotation globale de fonctionnement.

« Je vous serais obligé de bien vouloir, en conséquence, inviter l'Assemblée nationale à désigner ses représentants à cet organisme.

« J'adresse ce jour à M. le président du Sénat une demande tendant aux mêmes fins.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération. »

Cette communication a été notifiée à M. le président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Les candidatures devront parvenir à la présidence avant le jeudi 31 octobre 1985, dix-huit heures.

A l'expiration de ce délai, elles seront affichées.

Si le nombre des candidats n'est pas supérieur au nombre de sièges à pourvoir, la nomination prendra effet immédiatement.

Dans le cas contraire, elle aura lieu par scrutin.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1986, n° 2951. (Rapport n° 2987 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.)

Education nationale ; université ; enseignement technique et technologique : article 62 (*Suite*).

Commission des finances, de l'économie générale et du Plan :

Enseignements primaire et secondaire.

Annexe n° 17. - M. François Mortelette, rapporteur spécial.

Enseignement supérieur :

Annexe n° 18. - M. Gilbert Gantier, rapporteur spécial.

Commission des affaires culturelles, familiales et sociales :

Avis n° 2988 : Enseignements primaire et secondaire : tome VI. - M. Bernard Derosier ; Enseignement supérieur : tome VII. - M. Jean-Claude Cassaing ; Enseignement technique : tome VIII. - M. Jean-Paul Fuchs.

Commission de la production et des échanges :

Avis n° 2992 : enseignement technique : tome VII. - M. Georges Colin.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-huit heures cinquante-cinq.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN

